

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 00019

Numéro SIREN : 085 520 195

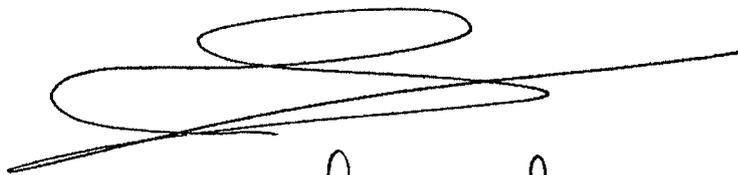
Nom ou dénomination : SOCIETE ALBIGEOISE DE FABRICATION ET DE REPARATION  
AUTOMOBILE - SAFRA

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 2043



Plaquette

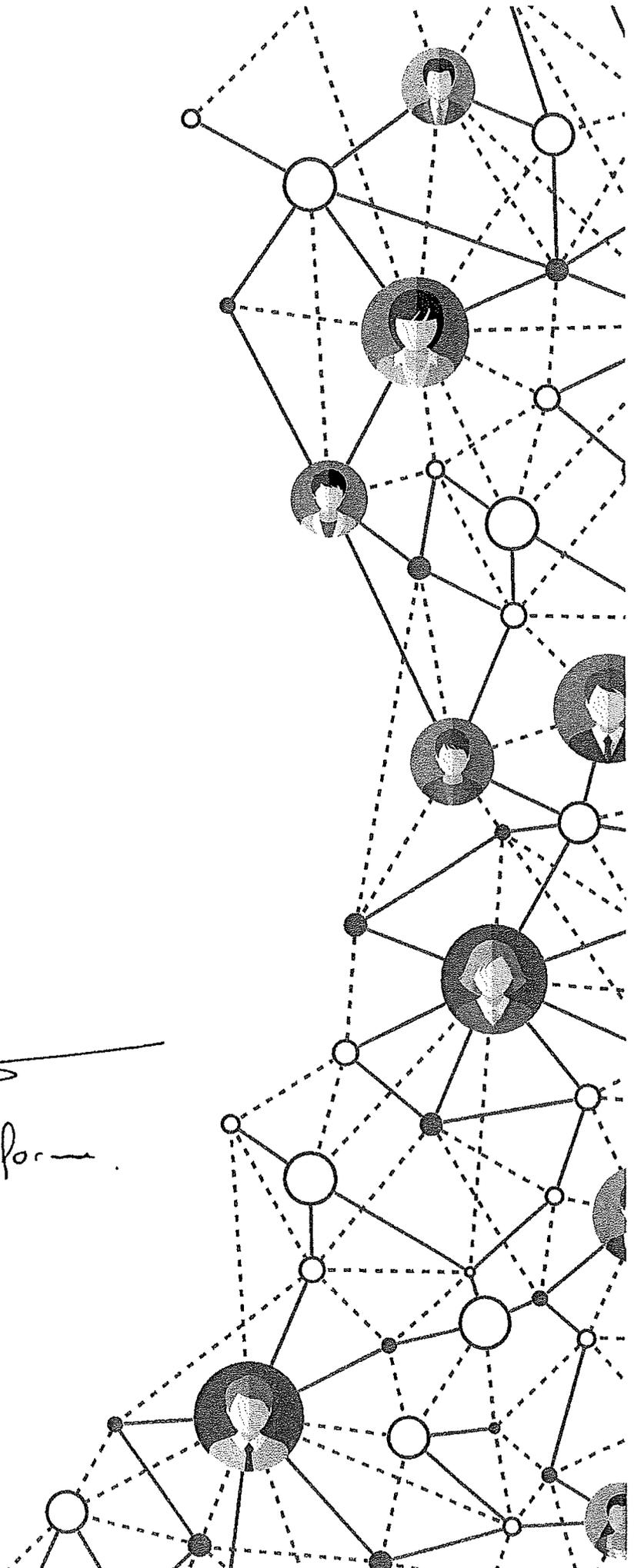
SAFRA



*Certifié conforme.*

31/12/2021

Ce document contient 95 pages





# Comptes annuels



## SAFRA

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	23 442 218	14 647 571	8 794 647	8 159 006
		Concessions, brevets et droits similaires	649 452	515 422	134 030	177 659
		Fonds commercial (1)	2 286		2 286	2 286
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours	33 940		33 940	
		Avances et acomptes				
		TOTAL	24 127 897	15 162 993	8 964 904	8 338 951
		Terrains	802 923		802 923	334 815
		Constructions	2 327 249	697 335	1 629 913	2 907 979
Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. industriels	2 004 365	1 741 693	262 672	479 293	
	Autres immobilisations corporelles	2 079 311	962 921	1 116 389	1 364 966	
	Immobilisations en cours	24 199		24 199		
	Avances et acomptes					
	TOTAL	7 238 048	3 401 951	3 836 096	5 087 054	
	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	1 071		1 071		
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	43 278		43 278	39 444	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	75 928		75 928	74 937	
	TOTAL	120 279		120 279	114 381	
Total de l'actif immobilisé		31 486 225	18 564 945	12 921 280	13 540 388	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	2 878 620	544 565	2 334 055	2 635 933
		En cours de production de biens	3 204 121	223 871	2 980 250	1 847 683
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	6 082 742	768 437	5 314 305	4 483 617
		Avances et acomptes versés sur commandes	91 674		91 674	
	Créances	Clients et comptes rattachés	3 069 812		3 069 812	1 970 346
		Autres créances	4 032 069		4 032 069	2 198 510
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	7 101 881		7 101 881	4 168 856	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )					
	Instrument de trésorerie	2 801 960		2 801 960	527 913	
	Disponibilités	2 801 960		2 801 960	527 913	
	TOTAL	2 801 960		2 801 960	527 913	
	Charges constatées d'avance	300 179		300 179	412 447	
Total de l'actif circulant		16 378 438	768 437	15 610 001	9 592 835	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		47 864 663	19 333 382	28 531 281	23 133 223	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				74 937	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

## SAFRA

<b>Passif</b>		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 1 347 350 )	1 347 350	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 617 177	
	Ecarts de réévaluation	4 137 201	2 756 931
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 711 018	1 711 018
	Report à nouveau	-4 732 902	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-10 826 270	-4 732 902
Situation nette avant répartition	1 353 574	835 046	
Subvention d'investissement	144 831	156 895	
Provisions réglementées	33 116	41 950	
<b>Total</b>	<b>1 531 522</b>	<b>1 033 892</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	2 835 455	2 812 502
<b>Total</b>	<b>2 835 455</b>	<b>2 812 502</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	4 248 398	559 186
	Provisions pour charges		
<b>Total</b>	<b>4 248 398</b>	<b>559 186</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 067 351	5 577 994
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 356 778	3 356 767
	<b>Total</b>	<b>7 424 129</b>	<b>8 934 762</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	2 302 918	3 006 107
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 111 868	3 479 925
	Dettes fiscales et sociales	4 890 382	3 294 145
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 313	
Autres dettes	735 507	12 700	
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>9 809 071</b>	<b>6 786 771</b>	
Produits constatés d'avance	379 784		
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>19 915 904</b>	<b>18 727 641</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>28 531 281</b>	<b>23 133 223</b>	
Crédit-bail immobilier	2 477 839		
Crédit-bail mobilier	294 345	450 065	
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	4 160 533	5 070 668	
à moins d'un an	13 452 452	10 650 865	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	450 000	728 112	
(3) dont emprunts participatifs	346 153	546 874	

## SAFRA

		France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	3 670 965		3 670 965	4 035 998
	Production vendue : - Biens	1 095 895		1 095 895	2 051 651
	- Services	4 651 504	51 436	4 702 941	4 202 342
	Chiffre d'affaires net	9 418 366	51 436	9 469 802	10 289 992
	Production stockée			1 356 438	-1 216 721
	Production immobilisée			3 147 148	3 465 924
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			54 601	14 250
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			738 446	851 447
	Autres produits			23 930	211
	Total			14 790 367	13 405 104
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats Variation de stocks			5 054 122	4 928 342
	Autres achats et charges externes (3)			-242 686	260 825
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 011 387	3 900 952
	Salaires et traitements			222 232	145 964
	Charges sociales			5 844 492	4 111 906
	Dotations · sur immobilisations d'exploitation · sur actif circulant · pour risques et charges		amortissements provisions	2 276 052	1 489 849
				3 200 531	3 026 665
				768 437	
	Autres charges			4 248 398	559 186
			261 416	14	
	Total			26 644 385	18 423 707
	Résultat d'exploitation	A		-11 854 017	-5 018 603
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			2 015	2 033
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change			5	859
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			2 021	2 893
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			178 574	167 274
	Différences négatives de change			2 512	252
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			181 086	167 526
	Résultat financier	D		-179 065	-164 633
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b>	E		<b>-12 033 083</b>	<b>-5 183 236</b>

## SAFRA

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
		12 mois	12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	739	11 470
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 419 031	12 063
	Reprises sur provisions et transferts de charge	436 889	8 834
Total		2 856 660	32 368
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	52 476	138 951
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 560 169	100 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	104 034	
Total		2 716 679	238 951
Résultat exceptionnel		F	139 980
Participation des salariés aux résultats		G	-206 583
Impôt sur les bénéfices		H	-1 066 832
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)</b>			<b>-10 826 270</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	21 127	316
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	6 747	-46 083
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	205 403	5 626
(4) Dont	produits concernant les entités liées		285
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		60 117





## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS SAFRA			
SIRET	0 8 5 5 2 0 1 9 5 0 0 0 1 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement	
5 Rue Nicolas Copernic			
81000 ALBI			
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET			
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées	Fabrication de carrosseries et remorques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 11047693
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>			
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			
<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)</b>			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée <input checked="" type="checkbox"/> SAGE			
Examen de conformité fiscale			
<input type="checkbox"/> Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
KPMG 2 Avenue Gambetta 92066 LA DEFENSE CEDEX			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 25042022 Lieu: ALBI	
		Qualité et nom du signataire: M LEMAIRE - VINCENT	
		Signature:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS SAFRA

31122021

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Table with 2 main columns: 'payées par la société elle-même' and 'payées par un établissement chargé du service des titres'. Rows include: Montant global brut des distributions, Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages, Montant des prêts, avances ou acomptes consentis, Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus, Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%, Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%, Montant des revenus répartis.

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Table with 8 columns: 1. Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI); 2. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit; 3. Année au cours de laquelle le versement a été effectué; 4. à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits; 5. Indemnités forfaitaires; 6. Remboursements; 7. Indemnités forfaitaires; 8. Remboursements. Includes sub-headers for 'à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement' and 'à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6'.

J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

Table with 4 columns: 'à 0%', 'à 15%', 'à 19%'. Rows include: REMUNERATIONS (Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés; Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages); MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES; MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice; MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice; MVLT réalisée au cours de l'exercice; MVLT restant à reporter.

L OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Table with 2 columns: 'Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice' and 'Nombre de reçus délivrés'.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SAFRA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>5 Rue Nicolas Copernic 81000 ALBI</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>085520195000018</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>31/12/2012</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX	23442218	CQ 14647571	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	649452	AG 515422	
	Fonds commercial (1) AH	2286	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	33940	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN	802923	AO	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	2327249	AQ 697335	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	2004365	AS 1741693	
	Autres immobilisations corporelles AT	2079311	AU 962921	
	Immobilisations en cours AV	24199	AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	1071	CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD	43278	BE	
	Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières * BH	75928	BI		
TOTAL (II) BJ		31486225	BK 18564945	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	2878620	BM 544565
		En cours de production de biens BN	3204121	BO 223871
		En cours de production de services BP		BQ
		Produits intermédiaires et finis BR		BS
		Marchandises BT		BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	91674	BW 91674
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	3069812	BY 3069812
		Autres créances (3) BZ	4032069	CA 4032069
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD		CE
Disponibilités CF		2801960	CG 2801960	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	300179	CI 300179	
	TOTAL (III) CJ	16378438	CK 768437	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		47864663	1A 19333382	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Etat de participation de l'entreprise

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS SAFRA		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N 31122021	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1347350..)	DA			1347350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			9617177
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			4137201
	Réserve légale (3)	DD			100000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG			1711018
	Report à nouveau	DH			-4732902
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			-10826270
	Subventions d'investissement	DJ			144831
	Provisions réglementées *	DK			33116
		<b>TOTAL (I)</b>	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			2835455
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			2835455
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			4248398
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			4248398
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			5067351
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI ) 346153	DV			2356778
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			2302918
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			4111868
	Dettes fiscales et sociales	DY			4890382
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			71313
	Autres dettes	EA			735507
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			379784
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			19915904
	Écarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			28531281
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			4137201
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			13452452	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			450000	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRA		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 670 965	FB	FC	3 670 965	
	Production vendue	} biens *	FD	1 095 895	FE	FF	1 095 895
			} services *	FG	4 651 504	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		9 418 366	FK	FL	9 469 802
	Production stockée *				FM	1 356 438	
	Production immobilisée *				FN	3 147 148	
	Subventions d'exploitation				FO	5 460 1	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	7 384 46	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 393 0	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	14 790 367
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 054 122
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	- 242 686
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 011 387
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 222 32
	Salaires et traitements *					FY	5 844 492
	Charges sociales (10)					FZ	2 276 052
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	3 200 531
		- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	7 684 37
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 248 398
	Autres charges (12)					GE	2 614 16
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	26 644 385	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	- 11 854 017	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 015
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	5
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	2 021	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 785 74
	Différences négatives de change					GS	2 512
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	1 810 86	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	- 1 790 65	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	- 12 033 083	

Désignation de l'entreprise		SAS SAFRA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	739	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2419031	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	436889	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	<b>2856660</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	52476	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2560169	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	104034	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	<b>2716679</b>	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	<b>139980</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	-1066832	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	<b>17649049</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	<b>28475319</b>	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	<b>-10826270</b>	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	21127
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	205403
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	6747
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			AI	179260
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N		
	Détail en annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
	Détail en annexe			Charges antérieures	Produits antérieurs	

**OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS**

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRA

Exercice N, clos le : 31122021

<b>DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Charges sur opérations de gestion	52476
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2132114
Autres charges	428055
Amortissements des immobilisations	104034
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
<b>TOTAL</b>	<b>2716679</b>
<b>DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Transfert de charges	428055
Produits sur opérations de gestion	739
Produits des cessions d'éléments d'actif	2406968
Subventions d'investissement virées au résultat	12063
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	8834
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	<b>2856660</b>
<b>DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	4278
Charges de gestion courante	2468
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
<b>TOTAL</b>	<b>6747</b>
<b>DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	21127
Produits financiers	
<b>TOTAL</b>	<b>21127</b>

Désignation de l'entreprise		SAS SAFRA		31122021		Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						3		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	20295070	D8	D9	3147148
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	774366	KE	KF	58584
CORPORELLES	Terrains			KG	334815	KH	KI	10835
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	3799838	KK	KL	20968
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	4211511	KT	KU	60892
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	989668	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	1368952	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	450118	LC	LD	108773
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	24199	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	11154905	LO	1380270	LP	225670
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations		8U		8V	8W	1071		
Autres titres immobilisés		1P	39444	1R	1S	3906		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	74937	1U	1V	991		
TOTAL IV		LQ	114381	LR	1S	5969		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	32338724	ØH	1380270	ØJ	3437371	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	23442218
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	147272	IW	685678
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	802923	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	2416557	MB	2327249	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	2268038	MK	2004365	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	989668
		Matériel de transport		IV	MP	750836	MQ	618116
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	87367	MT	471525
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA	24199	
Avances et acomptes		NC	ND		NE			
TOTAL III		IY	5522798	NI	7238048	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	1071	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II	71 2B	2C	43278	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	75928	2G	
	TOTAL IV		I3	71 NJ	NK	120279	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	71 ØK	ØL	31486225	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS SAFRA</b>	31122021	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	12136064	EL	2511507	EM		EN	14647571
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	594421	PF	68273	PG	147272	PH	515422
TOTAL I		RK	12730485	RM	2579780	RN	147272	RO	15162993
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	891858	PN	96062	PO	290585	PQ	697335
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3732217	QA	277514	QB	2268038	QC	1741693
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	281372	QE	81478	QF		QG	362850
	Matériel de transport	QH	759347	QI	222233	QJ	750836	QK	230744
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	403054	QM	47498	QN	81225	QO	369327
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	6067850	QV	724785	QW	3390684	QX	3401951
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	18798336	ØP	3304565	ØQ	3537956	ØR	18564945

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incor.	N7	N8	P6	P7	P8	8834	P9			Q1 -8834
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	8834	SC			SD -8834
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	8834	NU			NV -8834
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY	8834		NZ			-8834
Total général non venant (NS + NT + NU) NY 8834 Total général non venant (NW - NY) NZ -8834										

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS SAFRA</b>		31122021			Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	41950	TM	TN	8834	33116		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	41950	TS	TT	8834	33116		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	143960	4B	3563124	4C	143960	4D	3563124
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	685274	4G		4H	685274
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	415226	5W		5X	415226	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	559186	TV	4248398	TW	559186	TX	4248398	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N		6P	768437	6R		6S	768437
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY	768437	TZ		UA	768437
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	601137	UB	5016835	UC	568020	UD	5049952
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	5016835	UF	559186			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK	8834			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	75928	UV		UW	75928				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	3069812		3069812						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2378		2378						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	997544		997544					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1218908		1218908					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	39973		39973					
	Groupe et associés (2)	VC	767227		767227						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1006038		1006038						
	Charges constatées d'avance	VS	300179		300179						
	TOTAUX		VT	7477989	VU	7402060	VV	75928			
	RENVois	(1) Montant des	VD								
- Prêts accordés en cours d'exercice		VE									
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	450000		450000						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4617351		765670		3847881		3799		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	466150		157298		192307		116544		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4111868		4111868						
Personnel et comptes rattachés		8C	640767		640767						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3007244		3007244						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1118164		1118164						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	124205		124205						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	71313		71313						
Groupe et associés (2)		VI	1890627		1890627						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	735507		735507						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	379784		379784						
TOTAUX		VY	17612985	VZ	13452452		4040188		120344		
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	9395	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	442647	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052							

Désignation de l'entreprise <b>SAS SAFRA</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le <b>13/11/2012</b>				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b> BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	14532		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4695		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sixies D du CGI)		RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre II)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	105	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8	
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					ZN			
- imposées au taux de 0%					WN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WO			
- Plus-values nettes à court terme								
- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	1380271		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					TOTAL I	WR		
						1399603		
<b>II. DÉDUCTIONS</b> PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU		
						17245		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
						- imposées au taux de 0 %	WH	
						- imposées au taux de 19 %	WP	
						- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	
						- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
						Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
						Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts	(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
						0		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								
					TOTAL II	XH		
						12447296		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI			
				Déficit (II moins I)		XJ		
						11047693		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	11047693		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SAFRA</b>		31122021	Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	2678471		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter			
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5			
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)		K6	2678471		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	11047693		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	13726164		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	683929		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
	Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
	Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer					
<b>EFFORT CONSTRUCTION</b>		9K		9L	17245
		9M		9N	17245
		9P		9R	
		9S		9T	
	Total des charges à payer				17245
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	17245
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

## PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B  
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRA

Exercice N clos le : 31122021

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

### DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
ECART REEVALUATION LIBRE	1380271	FRAIS AUGMENTATION CAPITAL IMPUTES SUR PRIME EMISSION	536948
		CREDITS IMPOTS	1066832
TOTAL WQ	1380271	TOTAL XG	1603780

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SAFRA</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-4732902		Dividendes		- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE			
							Report à nouveau			ZF			
	<b>TOTAL I</b>			ØF	-4732902		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	-4732902		
										<b>TOTAL II</b>		ZH	-4732902
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )						J7	3115497		YQ	294345		
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	2477839		
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT	1736435		
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )						J8			XQ	650564		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	250383		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	472841		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )						ES	12809		SI	1901162		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	5011387		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	42828		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )						ZS			9Z	179404		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YX	222232		
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	2812437		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	2051772		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *									ØB	5471025		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	1,17 %		
	- Numéro de centre agréé *				XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JII	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRA						Néant <input type="checkbox"/>
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1 31/12/2019 BÂTIMENT	2416557		290585		2125972	
2 31/12/2018 MATÉRIEL BUREAU&INFORMATIQUE	63510		57368		6142	
3 29/06/2016 CONTENEURS	3510		3510			
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
<b>TOTAL</b>	<b>2483577</b>		<b>351463</b>		<b>2132114</b>	
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,8%	0%	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1 2400000	274028	274028				
2 6967	825	825				
3 1	1	1				
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
<b>TOTAL</b>	<b>2406968</b>	<b>274854</b>	<b>274854</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme <b>(D)</b>	Long terme <b>(E)</b>			Plus-value taxables à 19 % <b>(1)</b> <b>(F)</b>
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
<b>Total des plus ou moins-values nette fiscale</b>		<b>274854</b>				
<b>II - Autres éléments</b>	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)</b>	<b>274854</b>				
	<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)</b>	<b>(A)</b>	<b>(B)</b> (Ventilation par taux)			<b>(C)</b>
	<b>CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS SAFRA**

 Néant  \*

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

 Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 %  ou 12,8 % .

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à ~~sexties-0~~ bis du CGI) .

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à ~~sexties-0~~ du CGI) .

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SAFRA</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <b>SAS SAFRA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <b>0 1 0 1 2 0 2 1</b>		et clos le: <b>3 1 1 2 2 0 2 1</b>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	152
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	9469802
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	9469802
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2802
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	3147148
Subventions d'exploitation reçues		OF	54601
Variation positive des stocks		OD	1599124
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	4803677
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	5054122
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	4155419
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	27020
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	258947
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	2803986
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	12299496
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			1973983
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	1973983
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EY	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	9469802
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	214
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
		HR	-
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			



17

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) 

1
1

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 08552019500018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAFRA

ADRESSE (voie) 5 Rue Nicolas Copernic

CODE POSTAL 81000 VILLE ALBI

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	53894
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE SAFRA

N° SIREN (si société établie en France) 4191539211414 % de détention 74,21 Nb de parts ou actions 40000

Adresse : N° 5 Voie Rue Nicolas Copernic

Code Postal 81000 Commune ALBI Pays FR

Forme juridique SA Dénomination TRANSITION EVERGREEN

N° SIREN (si société établie en France) 31312151215141011 % de détention 17,70 Nb de parts ou actions 9538

Adresse : N° 6 Voie SQUARE DE L'OPERA LOUIS JOUVET

Code Postal 75009 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31 12 2021

N° SIRET 08552019500018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAFRA

ADRESSE (voie) 5 Rue Nicolas Copernic

CODE POSTAL 81000 VILLE ALBI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1
--	----	---

Forme juridique	SASU	Dénomination	TERSSAC INVEST
N° SIREN (si société établie en France)	8 9 7 5 0 4 6 1 9	% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	RUE NICOLAS COPRENIC
	Code Postal 81000	Commune	ALBI
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.





**ETAT DE SUIVI DES SURSIS  
ET DES REPORTS D'IMPOSITION**

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS SAFRA
5 RUE NICOLAS COPERNIC
81000 ALBI

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS SAFRA AGENCEMENT
5 RUE NICOLAS COPERNIC
81000 ALBI

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art. 210 A et 210 B du CGI) :

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art. 38-7 du CGI) :

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art. 38-7 bis du CGI) :

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art. 151 octies du CGI) :

Echanges de titres d'OPCVM (art. 38-5 bis du CGI) :

Transformation en SCOP (art. 210 D du CGI) :

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

14112019

**SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES**

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					1651262
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
TITRES SAFRA AGENCEMENT	1247170	1247170			1596000

**SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES**

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Inst. techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Total					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilé à un apport de branche complète d'activité.

# ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

1 / 1

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS SAFRA
5 RUE NICOLAS COPERNIC
81000 ALBI

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS SAFRA AUTO
5 RUE NICOLAS COPRENIC
81000 ALBI

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art. 210 A et 210 B du CGI) :

X

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art. 38-7 du CGI) :

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art. 38-7 bis du CGI) :

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art. 151 octies du CGI) :

Echanges de titres d'OPCVM (art. 38-5 bis du CGI) :

Transformation en SCOP (art. 210 D du CGI) :

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

14112019

## SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					1119268
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
TITRES SAFRA AUTO	832561	832561			1065000

## SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Inst. techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Total					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilé à un apport de branche complète d'activité.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère de la Recherche,  
les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le <sup>1</sup>	0	1	0	1	2	0	2	1	Clos le	3	1	1	2	2	0	2	1
---------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---------	---	---	---	---	---	---	---	---

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise  SAS SAFRA  5 Rue Nicolas Copernic  81000 ALBI	N° SIREN de l'entreprise  085520195	Code NACE	-2920Z
		Activités (cf. notice)	G3
		(ancienne adresse en cas de changement)	

● Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2021 *	AZ	
--	----	--

● Entreprises nouvelles créées en 2021 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf. notice)					
● PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice) Liée					
● Chiffre d'affaires HT	DZ	9469802						
● Nombre de salariés	CZ	152	● Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	86	● Nombre de « jeunes docteurs » (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	0
● Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ		● Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*				GZ	

\* Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2021	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	273858
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	2006350
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	1068124

<sup>1</sup> Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

<b>Montant total des dépenses de fonctionnement :</b> <i>(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</i>	7	3348332
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	18570
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation <i>(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)</i>	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	39958
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> <i>(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)</i>	14	3406860

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>	ANNÉE CIVILE 2021	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>avec un lien de dépendance :</b>	15a	
en France :		
à l'étranger <sup>4</sup> :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>sans lien de dépendance</b> <i>(indiquer le double du montant)</i>	16a	
en France :		
à l'étranger <sup>4</sup> :	16b	
<b>Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics</b> mentionnés aux lignes 15a à 16b : <i>(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</i>	17	
<b>ORGANISMES PRIVÉS</b>		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	18a	
en France :		
à l'étranger <sup>4</sup> :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	19a	115365
en France :		
à l'étranger <sup>4</sup> :	19b	
<b>Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés</b> ou experts scientifiques ou techniques agréés : <i>(ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)</i>	20	115365
<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> <i>Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20</i> <i>Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité</i>	21	115365
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE</b>		
<b>Total des opérations de sous-traitance :</b> <i>(ligne 17 + ligne 21)</i>	22	115365

<sup>2</sup> Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

<sup>3</sup> La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

<sup>4</sup> Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance :</b> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
<b>Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance</b> <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	115365
<b>Plafonnement général des dépenses de sous-traitance</b> - <i>Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> - <i>Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> - <i>Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	10000000
<b>Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements</b> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	115365

<b>MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>	<b>ANNÉE CIVILE 2021</b>	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	3522225
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	28a	197079
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	29	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	30	
<b>Montant net total des dépenses de recherche</b> <i>(ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	3325146
<b>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</b>	31b	

<b>II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT</b>	<b>ANNÉE CIVILE 2021</b>	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	36	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	37	
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)</b>	38a	
<b>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</b>	38b	

<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION</b> <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	3325146
<b>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</b>	39b	

### **III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION**

#### **A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €**

##### **DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE**

<sup>5</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

<sup>6</sup> Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

<sup>7</sup> Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	3325146
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %] <sup>8</sup>	41	997543
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	997543
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %] <sup>8</sup>	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	

<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)</b>	<b>51a</b>	<b>997543</b>
<b>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)</b>	<b>51b</b>	

## B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50 %] <sup>8</sup>	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 50 %] <sup>8</sup>	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) × 5 %]	62	

<sup>8</sup> Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)</b>	69a	
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)</b>	69b	

#### IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2021	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 × 75 %) + (ligne 71 × 43 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>9</sup>	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>10</sup>	80	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>11</sup>	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b) × 20 % + ligne 82b × 40%] <sup>12</sup>	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	

<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)</b>	86a	997544
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)</b>	86b	



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE – ÉTAT ANNEXE

Exercice ouvert le	0 1	0 1 2	0 2 1	Clos le	3 1	1 2	2 0 2 1
Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise				N° SIREN de l'entreprise		Code NACE	2920Z
SAS SAFRA				085520195		Activités (cf. notice)	G3
5 Rue Nicolas Copernic 81000 ALBI				(ancienne adresse en cas de changement)			

**I – OBLIGATIONS DÉCLARATIVES POUR LES ENTREPRISES DONT LE MONTANT DES DÉPENSES DE RECHERCHE EXPOSÉES EN 2021 ET ÉLIGIBLES AU CRÉDIT D'IMPÔT, AU SENS DE L'ARTICLE 244 QUATER B DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, EST SUPÉRIEUR À 10 MILLIONS D'EUROS ET N'EXCÉDANT PAS 100 MILLIONS D'EUROS**

Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2021 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent indiquer, pour l'exercice au titre duquel la déclaration est déposée, la part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base, le nombre d'équivalents temps plein correspondant et leur rémunération moyenne.

- Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base :
- Nombre d'équivalents temps plein correspondant :
- Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat :

**II - OBLIGATIONS DÉCLARATIVES POUR LES ENTREPRISES DONT LE MONTANT DES DÉPENSES DE RECHERCHE EXPOSÉES EN 2021 ET ÉLIGIBLES AU CRÉDIT D'IMPÔT, AU SENS DE L'ARTICLE 244 QUATER B DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, EST SUPÉRIEUR À 100 MILLIONS D'EUROS**

Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2021 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent soucrire cet état annexe décrivant les travaux de recherche en cours en 2022, à la date de dépôt de cet état, et pour lesquels elles ont bénéficié du CIR au titre de 2021. Par ailleurs, les entreprises doivent indiquer la part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base, le nombre d'équivalents temps pleins correspondants et leur rémunération moyenne. L'absence de dépôt de cet état est sanctionnée par l'amende fiscale prévue à l'article 1729 B du code général des impôts.

**A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en 2022 et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2021**

Décrire succinctement le(s) projet(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2021, et le calendrier des différentes étapes du(des) projet(s) :



**C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise**

Indiquer le lieu d'exécution de chaque opération de recherche en cours en 2022, à la date de dépôt de l'état et pour laquelle l'entreprise a bénéficié du CIR au titre de 2021 (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège) :

**D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers**

Indiquer, pour chaque projet de R&D en cours et pour lequel l'entreprise a bénéficié du CIR au titre de 2021, en précisant s'il existe ou non un lien de dépendance, les noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée :

- *Organismes de recherche publics, établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, fondations de coopération scientifique agréées, établissements publics de coopération scientifique, fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, centres techniques exerçant des missions d'intérêt général, association loi de 1901 et sociétés de capitaux (sous conditions, cf. notice)*
- *Organismes de recherche privés agréés.*



## 2069 RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE



Désignation de la société : SAS SAFRA

Date de clôture : 31122021

Désignation de la société tête de groupe

PME au sens communautaire  x

<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE</b>		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEB		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>		
	Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

<b>II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DEPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE</b>	
Crédit d'impôt	Montant
Recherche	997544
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS</b> (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

# DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS



## IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année  N° SIREN

Dénomination de l'entreprise

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence  Voie

Invariant  Batiment/Entrée/Etage

ROF  Code postal  Ville

Top sous sol  Top Parking  Occupation

Propriétaire : Siren  Nom

## MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

### Nouveau propriétaire

Siren  Titre/F Juridique  Nom  Prénom

### Loyer

Mode occupation  Montant loyer annuel  Date de fin d'occupation

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence  Voie

Invariant  Batiment/Entrée/Etage

ROF  Code postal  Ville

Top sous sol  Top Parking  Occupation

Propriétaire : Siren  Nom

## MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

### Nouveau propriétaire

Siren  Titre/F Juridique  Nom  Prénom

### Loyer

Mode occupation  Montant loyer annuel  Date de fin d'occupation

# DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS



## IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année  N° SIREN

Dénomination de l'entreprise

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFIP)

Référence  Voie

Invariant  Batiment/Entrée/Etage

ROF  Code postal  Ville

Top sous sol  Top Parking  Occupation

Propriétaire : Siren  Nom

## MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

### Nouveau propriétaire

Siren  Titre/F Juridique  Nom  Prénom

### Loyer

Mode occupation  Montant loyer annuel  Date de fin d'occupation

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFIP)

Référence  Voie

Invariant  Batiment/Entrée/Etage

ROF  Code postal  Ville

Top sous sol  Top Parking  Occupation

Propriétaire : Siren  Nom

## MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

### Nouveau propriétaire

Siren  Titre/F Juridique  Nom  Prénom

### Loyer

Mode occupation  Montant loyer annuel  Date de fin d'occupation

# DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS



## IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année  N° SIREN

Dénomination de l'entreprise

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFIP)

Référence  Voie

Invariant  Batiment/Entrée/Etage

ROF  Code postal  Ville

Top sous sol  Top Parking  Occupation

Propriétaire : Siren  Nom

## MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

### Nouveau propriétaire

Siren  Titre/F Juridique  Nom  Prénom

### Loyer

Mode occupation  Montant loyer annuel  Date de fin d'occupation

## CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFIP)

Référence  Voie

Invariant  Batiment/Entrée/Etage

ROF  Code postal  Ville

Top sous sol  Top Parking  Occupation

Propriétaire : Siren  Nom

## MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

### Nouveau propriétaire

Siren  Titre/F Juridique  Nom  Prénom

### Loyer

Mode occupation  Montant loyer annuel  Date de fin d'occupation



Société Albigeoise de Fabrication et de Réparation Automobile  
S.A.F.R.A.  
S.A.S. au capital de 1.515.650 €  
Siège social : Borne n° 5 - Rue Copernic - ZAC de Fonlabour - 81000 - ALBI  
RCS ALBI : 085 520 195  
(la « Société »)

PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Et le 13 juin à 13 heures 30,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société, sur convocation qui leur a été individuellement adressée par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr Vincent LEMAIRE en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance sont présents ou réputés présents.

Le Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est réputé présent.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- Les lettres de convocation,
- Le(s) pouvoir(s) de(s) l'associé(s) représenté(s),
- La feuille de présence,
- Le rapport du Président,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions.

Le Président déclare que les documents requis ont été mis à la disposition des associés au siège social de la Société, 8 jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renonciation aux délais de remise des documents préalable et au délai de convocation ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation des résultats ;

- Approbation des conventions règlementées ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes. Après lecture, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

#### RESOLUTION 1

##### *Renonciation à la remise des documents et aux délais de convocation*

---

Les associés réunis en Assemblée Générale,

renoncent purement et simplement aux délais de remise des rapports et documents préalables avant la prise de décisions tels que prévus à l'article R.225-69 du Code de commerce et considèrent être dûment informés afin d'adopter les résolutions ci-dessous et considèrent être dûment informés afin d'adopter les résolutions ci-dessous.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### RESOLUTION 2

##### *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du procès-verbal du Comité stratégique,
- et du rapport général du Commissaire aux comptes,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président et du Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, d'un montant de 14 532 euros et qui compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### RESOLUTION 3

#### *Affectation du résultat*

---

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Président et du Comité stratégique et,

Prend acte que les comptes annuels font apparaître une perte de (10.826.270) euros.

Décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la manière suivante :

Perte de l'exercice	(10.826.270) euros
---------------------	--------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 1.531.522 euros, et se répartiraient ainsi qu'il suit :

Capital social	1 347 350 euros
Prime d'émission	9 617 177 euros
Ecart de réévaluation	4 137 202 euros
Réserve légale	100 000 euros
Autres réserves	0
Report à nouveau	-13 848 155 euros
Subvention d'investissement	144 831 euros
Provisions réglementées	33 116 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### RESOLUTION 4

#### *Conventions réglementées*

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,

Approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant la conclusion de conventions nouvelles sur l'exercice clos et le renouvellement des conventions conclues au cours des exercices précédents.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

RESOLUTION 5

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

---

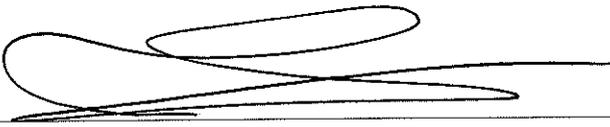
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet MORVILLIERS - SENTENAC & ASSOCIES pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président



---

Un associé



---

# **SAFRA**

Société par actions simplifiée

Borne n°5 rue Copernic

ZAC de Fonlabour

81000 ALBI

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## SAFRA

Société par actions simplifiée

Borne n°5 rue Copernic

ZAC de Fonlabour

81000 ALBI

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

Aux associés de la société SAFRA

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAFRA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3.3 "Principe de continuité d'exploitation" de l'annexe.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

La note 4.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 4.1.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 9 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Etienne ALIBERT', enclosed within a blue oval scribble.

Etienne ALIBERT

## Bilan - Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Frais de développement	4.1.1	23 442	14 648	8 795	8 159
Concessions, brevets et droits similaires		649	515	134	178
Fonds commercial		2	-	2	2
Immobilisations incorporelles en cours		34	-	34	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>24 128</b>	<b>15 163</b>	<b>8 965</b>	<b>8 339</b>
Terrains		803	-	803	335
Constructions		2 327	697	1 630	2 908
Inst. techniques, mat. out. Industriels		2 004	1 742	263	479
Autres immobilisations corporelles		2 079	963	1 116	1 365
Immobilisations en cours		24	-	24	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>4.1.2</b>	<b>7 238</b>	<b>3 402</b>	<b>3 836</b>	<b>5 087</b>
Autres participations		1	-	1	-
Autres titres immobilisés	4.1.3	43	-	43	39
Autres immobilisations financières		76	-	76	75
<b>Total des immobilisations financières</b>		<b>120</b>	<b>-</b>	<b>120</b>	<b>114</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>31 486</b>	<b>18 565</b>	<b>12 921</b>	<b>13 540</b>
Matières premières, approvisionnements		2 879	545	2 334	2 636
En cours de production de biens		3 204	224	2 980	1 848
<b>Total des stocks</b>	<b>4.2.1</b>	<b>6 083</b>	<b>768</b>	<b>5 314</b>	<b>4 484</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		92	-	92	-
Clients et comptes rattachés		3 070	-	3 070	1 970
Autres créances		4 032	-	4 032	2 199
<b>Total des créances</b>	<b>4.2.2</b>	<b>7 102</b>	<b>-</b>	<b>7 102</b>	<b>4 169</b>
Disponibilités		2 802	-	2 802	528
<b>Total des disponibilités</b>	<b>4.2.3</b>	<b>2 802</b>	<b>-</b>	<b>2 802</b>	<b>528</b>
Charges constatées d'avance		300	-	300	412
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>16 378</b>	<b>768</b>	<b>15 610</b>	<b>9 593</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>47 865</b>	<b>19 333</b>	<b>28 531</b>	<b>23 133</b>

## Bilan - Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital	4.3.1	1 347	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 617	-
Ecarts de réévaluation		4 137	2 757
Réserve légale		100	100
Autres réserves		1 711	1 711
Report à nouveau		-4 733	-
Résultat de la période (bénéfice ou perte)		-10 826	-4 733
Subvention d'investissement		145	157
Provisions réglementées	4.4.2	33	42
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4.3.2</b>	<b>1 532</b>	<b>1 034</b>
Avances remboursables		2 835	2 813
<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>4.4.1</b>	<b>2 835</b>	<b>2 813</b>
Provisions pour risques et charges		4 248	559
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>4.4.2</b>	<b>4 248</b>	<b>559</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 067	5 578
Emprunts et dettes financières divers		2 357	3 357
<b>Total des emprunts et dettes assimilées</b>	<b>4.4.4</b>	<b>7 424</b>	<b>8 935</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes	4.4.3	2 303	3 006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 112	3 480
Dettes fiscales et sociales		4 890	3 294
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		71	-
Autres dettes		736	13
<b>Total des dettes</b>	<b>4.4.3</b>	<b>9 809</b>	<b>6 787</b>
Produits constatés d'avance		380	-
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>		<b>19 916</b>	<b>18 728</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>28 531</b>	<b>23 133</b>

## Compte de résultat

En milliers d'euros (1)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de produits		3 671	4 036
Production vendue de biens		1 096	2 052
Prestations de services		4 703	4 202
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.5.1.1</b>	<b>9 470</b>	<b>10 290</b>
Production stockée	4.5.1.2	1 356	-1 217
Production immobilisée	4.5.1.2	3 147	3 466
Subventions d'exploitation		55	14
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		738	851
Autres produits		24	0
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>14 790</b>	<b>13 405</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-5 054	-4 928
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		243	-261
Autres achats et charges externes	4.5.2	-5 011	-3 901
Impôts, taxes et versements assimilés		-222	-146
Salaires et traitements	4.5.3	-5 844	-4 112
Charges sociales	4.5.3	-2 276	-1 490
Dotations aux amortissements		-3 201	-3 027
Dotations aux provisions		-5 017	-559
Autres charges		-261	0
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-26 644</b>	<b>-18 424</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-11 854</b>	<b>-5 019</b>
<b>Total des produits financiers</b>		<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Total des charges financières</b>		<b>-181</b>	<b>-168</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4.5.5</b>	<b>-179</b>	<b>-165</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>-12 033</b>	<b>-5 183</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>2 857</b>	<b>32</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>-2 717</b>	<b>-239</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>4.5.6</b>	<b>140</b>	<b>-207</b>
Impôt sur les bénéfices		1 067	657
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>		<b>-10 826</b>	<b>-4 733</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b>		<b>42 496</b>	<b>40 000</b>
<b>Résultat net de base par action (euros)</b>		<b>-255</b>	<b>-118</b>
<b>Résultat net dilué par action (euros)</b>		<b>-255</b>	<b>-118</b>

(1) Excepté pour le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, le résultat net de base par action et le résultat net dilué par action.

## Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		- 10 826	- 4 733
Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des reprises	4.5.4	3 305	3 027
Dotations aux provisions nettes des reprises (1)	4.5.4	3 680	2
Plus ou moins-value de cessions	4.5.6	- 275	-
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie (2)		- 264	- 676
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>- 4 380</b>	<b>- 2 381</b>
Variation des stocks		- 831	1 478
Variation des créances clients		- 1 099	3 088
Variation des dettes fournisseurs		632	61
Variation des autres créances et autres dettes		247	874
<b>Variation du BFR</b>		<b>- 1 052</b>	<b>5 500</b>
<b>Flux d'activité</b>		<b>- 5 432</b>	<b>3 120</b>
Acquisitions d'immobilisations	4.1.1 et 4.1.2	- 3 168	- 3 136
Produits de cessions d'immobilisations	4.5.6	2 407	-
Acquisitions de titres	4.1.3	- 5	-
Variation des fournisseurs/créances d'immobilisations		71	-
Variation des dépôts et cautionnement		- 1	- 1
<b>Flux d'investissements</b>		<b>- 695</b>	<b>- 3 137</b>
Augmentation de capital net	4.3.1	9 965	-
Souscription d'emprunts	4.4.4.1	32	4 345
Remboursements d'emprunts	4.4.4.1	- 443	- 370
Variation des comptes courants	4.4.4.1	- 863	- 2 949
Variation des subventions	4.3.2	- 12	- 12
<b>Flux de financement</b>		<b>8 679</b>	<b>1 013</b>
Variation de trésorerie		2 552	995
Trésorerie d'ouverture (3)		- 200	- 1 196
<b>Trésorerie de clôture (3)</b>	<b>4.2.3</b>	<b>2 352</b>	<b>- 200</b>

(1) À l'exclusion des dépréciations sur actif circulant.

(2) Correspond à la quote-part de l'amortissement dans les frais de développement activés.

(3) Correspond à la trésorerie nette des concours bancaires courants.

## Notes annexes aux états financiers

<b>1.</b>	<b>Description de la Société et de l'activité</b>	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>Faits caractéristiques</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>Faits marquants</b>	<b>7</b>
2.1.1	Exercice clos le 31 décembre 2021	7
2.1.2	Exercice clos le 31 décembre 2020	7
<b>2.2</b>	<b>Evènements postérieurs à la clôture</b>	<b>8</b>
<b>3.</b>	<b>Principes, règles et méthodes comptables</b>	<b>9</b>
<b>3.1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>9</b>
<b>3.2</b>	<b>Contexte de préparation des comptes</b>	<b>9</b>
<b>3.3</b>	<b>Principe de continuité d'exploitation</b>	<b>9</b>
<b>4.</b>	<b>Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat</b>	<b>10</b>
<b>4.1</b>	<b>Actif immobilisé</b>	<b>10</b>
4.1.1	Immobilisations incorporelles	10
4.1.2	Immobilisations corporelles	11
4.1.3	Immobilisations financières	13
<b>4.2</b>	<b>Actif circulant</b>	<b>13</b>
4.2.1	Stocks	13
4.2.2	Créances	14
4.2.3	Disponibilités	16
<b>4.3</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>17</b>
4.3.1	Capital social	17
4.3.2	Variation des capitaux propres	17
4.3.3	Caractéristiques des BSA Garantie	18
4.3.4	Résultat par action	18
<b>4.4</b>	<b>Passifs et provisions</b>	<b>19</b>
4.4.1	Avances remboursables	19
4.4.2	Provisions	20
4.4.3	Dettes d'exploitation	21
4.4.4	Emprunts et Dettes financières	22
<b>4.5</b>	<b>Compte de résultat</b>	<b>23</b>
4.5.1	Produits d'exploitation	23
4.5.2	Autres achats et charges externes	25
4.5.3	Personnel et effectif	25
4.5.4	EBITDA	26
4.5.5	Résultat financier	27
4.5.6	Résultat exceptionnel	27
<b>5.</b>	<b>Informations relatives à la fiscalité</b>	<b>28</b>
<b>5.1</b>	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>28</b>
<b>5.2</b>	<b>Intégration fiscale</b>	<b>28</b>
<b>5.3</b>	<b>Ventilation</b>	<b>28</b>
<b>6.</b>	<b>Autres informations diverses</b>	<b>29</b>
<b>6.1</b>	<b>Rémunération des dirigeants</b>	<b>29</b>
<b>6.2</b>	<b>Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>29</b>
<b>6.3</b>	<b>Transactions avec les parties liées</b>	<b>29</b>
<b>7.</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>30</b>
<b>7.1</b>	<b>Engagements de retraite et avantages assimilés</b>	<b>30</b>
<b>7.2</b>	<b>Engagements financiers donnés et reçus</b>	<b>30</b>
7.2.1	Les engagements financiers donnés	30
7.2.2	Les engagements financiers reçus	31
<b>7.3</b>	<b>Engagements pris en matière de crédit- bail</b>	<b>31</b>
<b>7.4</b>	<b>Autres opérations non inscrites au bilan</b>	<b>31</b>

## 1. Description de la Société et de l'activité

La Société SAFRA SAS (ci-après la « Société ») est une société par actions simplifiées au capital de 1 347 350 euros, dont le siège social est situé au 5 rue Nicolas Copernic, 81000 Albi.

La Société est principalement détenue par la société par actions simplifiée Groupe SAFRA, à hauteur de 74,21% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2021.

Depuis 2011, la Société a entrepris de concevoir et développer un autobus urbain de nouvelle génération fonctionnant avec des alternatives au diesel (hybride, batteries et à l'hydrogène (ou H<sub>2</sub>)). A travers la technologie hydrogène, cet autobus a la capacité de faire une journée complète de service sans besoin de recharge sur cette durée. A côté de cette activité Construction, la Société bénéficie également d'une expertise dans la rénovation des transports urbains (autobus, tramway, métro, train) qui lui donne accès aux donneurs d'ordre des collectivités locales et régionales.

En 2021, la Société a lancé une activité Rétrofit, consistant en la transformation d'autocars à moteur thermique en autocars à hydrogène. Cette nouvelle activité a été rendue possible en France grâce à l'arrêté du 13 mars 2020 relatif aux conditions de transformation de véhicules thermiques en alternatives non polluantes, créant ainsi une nouvelle opportunité pour la Société de se renforcer sur le marché de la mobilité décarbonée. Depuis, la Société a décidé de se positionner comme un pure-player des autobus et autocars à hydrogène.

La Société est un acteur historique reconnu de la mobilité urbaine au service de la décarbonation des transports, bénéficiant d'une forte expertise à travers plus de 65 ans d'expérience dans la conception et la rénovation de véhicules de transport.

Le marché de la mobilité zéro-émission, sur lequel la Société évolue, est porté par des plans d'investissement et une réglementation offrant de fortes perspectives de croissance en France et en Europe. La Société devrait profiter de la volonté de créer une filière hydrogène à l'échelle européenne

## 2. Faits caractéristiques

### 2.1 Faits marquants

#### 2.1.1 Exercice clos le 31 décembre 2021

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a ouvert son capital à un nouvel investisseur par l'intermédiaire des fonds Transition Evergreen, Transition Hydrogène et Safra Participations tous trois gérés par Aqua Asset Management et a procédé à 2 augmentations de capital par création et émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscriptions d'actions garanties (dit « BSA Garantie», voir note 4.3.3).

Ainsi en date du 30 juillet 2021, il a été procédé à une augmentation de capital par apport en numéraire, correspondant à une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 5 000 000 euros en considération de l'émission de 6 409 actions assorties de BSA Garantie au profit de la société Transition Evergreen. En date du 31 décembre 2021, il a été procédé à plusieurs augmentations de capital par apport en numéraire et par compensation de créances, correspondant à une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 5 501 475 euros en considération de l'émission de 7 485 actions assorties de BSA Garantie. Ces augmentations de capital ont été réalisées au profit des sociétés Transition Evergreen, Safra Participations et Transition Hydrogène. (Note 4.3.1).

En février 2021, la Société a procédé à une opération de cession-bail portant sur un bâtiment industriel, cédé pour une valeur de 2 400 K€ et générant une plus-value de cession de 274 K€. Un contrat de crédit-bail immobilier sur 12 ans a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi Pyrénées et de la société ARKEA CREDIT BAIL.

En juin 2021, la Société a signé avec la Région Occitanie un marché portant sur la transformation de 15 autocars thermiques en motorisation électrique à pile à combustible. Le contrat prévoit la réalisation des études, l'homologation du véhicule transformé et la fourniture de deux premiers prototypes fin 2022.

Pour accompagner son projet de croissance, la Société a initié un projet d'extension d'usine pour un nouveau bâtiment dédié à la construction de bus hydrogène, porté par une société de portage créée par la Société en mars 2021 avec un capital social de 1 K€ (SAS TERSSAC INVEST). La Société détient 100% du capital social de la SAS TERSSAC INVEST au 31 décembre 2021 (Note 4.1.3). Au terme de cette opération, il est prévu que la Société détienne 10.8% de la société SAS TERSSAC INVEST. Les autres actionnaires seront la société Immobilière du Midi et la Banque des Territoires.

En décembre 2021, suite au rachat de crédit-bail d'un de ses bâtiments, la Société a procédé à une réévaluation libre de ses actifs, et à ce titre un écart de réévaluation a été constaté en capitaux propres pour un montant de 1 380 K€ correspondant à la réévaluation de ce bâtiment valorisé 1 400 K€ suivant le rapport d'expertise externe établi en janvier 2022.

Par ailleurs, il convient de préciser que sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, la Société a identifié des défauts sur les bus hybrides et à hydrogène de génération 1 en circulation. Dans le cadre d'une mise à niveau prévue sur l'exercice 2022, la Société a pu réaliser une estimation fiable des coûts, et a ainsi pu comptabiliser une provision de 3 563 K€ au 31 décembre 2021 (Note 4.4.2).

#### 2.1.2 Exercice clos le 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice est survenue l'épidémie de coronavirus (COVID-19). Dans le contexte de cette pandémie et dans le respect des mesures prises par les différents gouvernements à date du 17 mars 2020, la Société a mis en place les mesures détaillées ci-après :

- Mise en place de l'activité partielle ;
- Demandes de report d'échéances d'emprunt ;
- Demandes de report d'échéances sociales ;

- Demande de PGE pour 4 000 K€.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2020, la direction a considéré que des actions de recherche de financements complémentaires, notamment une levée de fonds par augmentation de capital avec l'entrée de nouveaux partenaires au cours de l'exercice 2021, avaient une chance raisonnable d'aboutir et sur cette base, a donc arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation.

## 2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un évènement postérieur au 31 décembre 2021 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

En effet, la Société constate que ce conflit n'a pas d'impact significatif, son exposition économique et bilantielle étant très limitée à certains achats de matières premières et sans risque de dépendance et par conséquent n'est pas significative.

Nous portons à votre connaissance les évènements principaux suivants intervenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes :

- La Société a réalisé une augmentation de capital pour un montant de 168 300 euros par apport en numéraire, correspondant à une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse d'un montant de 4 948 020 euros en considération de l'émission de 6 732 actions assorties de BSA Garantie au profit des sociétés Transition Evergreen et Safr Participations en date du 2 février 2022 ;
- Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, la Société a obtenu une aide de la part de l'ADEME le 21 janvier 2022, pour un montant maximal de 4 800 K€, dont 2 900 K€ sous forme d'une subvention et 1 900 K€ d'avance remboursable au titre du projet de développement de nouvelles générations d'autobus et d'autobus à hydrogène sur une période d'investissement prévisionnelle de 38 mois. Les modalités de remboursement de la part avance remboursable sont sur un principe comparable à celui décrit en note 4.4.1. Cette aide est conditionnée à une levée de fonds de 30 M€ avant le 1er septembre 2022 ;
- Un ancien salarié a assigné la Société au conseil des prudhommes en avril 2022 dans le cadre de la rupture de son contrat de travail. L'assignation intègre différentes réclamations que la Société conteste. A la date d'arrêté des comptes, il n'est pas possible d'estimer un éventuel montant à provisionner en l'absence des pièces justifiant les réclamations du salarié ;
- La Société a reçu le 1er Avril 2022 une convocation à une réunion d'expertise judiciaire contradictoire sur demande de la communauté d'agglomération de Castres portant sur 3 véhicules hybrides livrés par la Société. La Société considère que les corrections techniques qu'elle compte apporter aux véhicules de génération 1 livrés à date, dont ces trois véhicules, devrait mettre fin à cette réclamation (cf. note 4.4.2 des comptes).
- La Société a reçu le 25 Avril 2022 un courrier d'avocat relatif à l'accord de redevances liées à l'exploitation de certains brevets utilisés pour les bus de la première génération (à motorisation hybride ou à hydrogène), mentionné en note 7.4 des comptes. Cet accord conclu avec un groupe d'inventeurs prévoit que la société doit verser 7% du chiffre d'affaires hors taxe lié à la vente de ces véhicules sachant qu'il est convenu entre les parties que dans l'hypothèse où le reversement de cette redevance priverait Safr d'une rentabilité suffisante, les parties doivent se rencontrer pour renégocier les redevances dues par Safr. Ces derniers demandent à la société de leur fournir les éléments de chiffre d'affaires générés par la vente des véhicules en omettant la réserve concernant la condition sur la rentabilité. La Société considère qu'aucune redevance n'est due compte tenu de la non rentabilité de la vente de ces véhicules et en a informé les copropriétaires des brevets.

### 3. Principes, règles et méthodes comptables

#### 3.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. De façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté.

#### 3.2 Contexte de préparation des comptes

Le présent jeu de comptes individuels ne constitue pas en l'état, et ne vient pas remplacer, les comptes légaux pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, établis en application du Plan Comptable Général. Il est précisé que les comptes légaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 26 Juillet 2021.

Ces comptes individuels, présentant un jeu de compte unique au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, ont été arrêtés par le Président le 7 juin 2022 (étant précisé que les comptes légaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été également arrêtés à cette date).

#### 3.3 Principe de continuité d'exploitation

Les comptes au 31 décembre 2021 font ressortir des capitaux propres de 1 532 K€, une perte comptable de 10 826 K€ et une trésorerie nette de 1 789 K€. Le montant total des emprunts, dettes assimilées et autres fonds propres s'établit à 10 822 K€ au 31 décembre 2021 (dont 1 966 K€ à rembourser sur les 12 prochains mois). Les emprunts de la société ne font pas l'objet de covenant.

Les investissements visant à développer des moyens de transport urbains de nouvelle génération génèrent une consommation de trésorerie significative. La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de levée de fonds successives en capital ou par des financements externes, principalement bancaires et subventions.

Dans ce cadre, une augmentation en numéraire de capital de 4 948 K€ a eu lieu en février 2022.

Par ailleurs, un financement de l'ADEME a été obtenu en février 2022 au titre du projet de développement de nouvelles générations d'autocars et d'autobus de transport en commun à hydrogène sur une période d'investissement prévisionnelle de 38 mois pour un montant total de 4 800 K€. Celui-ci est conditionné à une levée de fonds de 30 M€ avant le 1er septembre 2022. La Société attend le remboursement du crédit d'impôt recherche (« CIR ») de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour un montant de 767 milliers d'euros avant fin mai 2022 et le remboursement du CIR de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour un montant de 998 K€ au cours de l'été 2022.

Sur la base du plan de trésorerie, la Société ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour couvrir ses besoins au cours des 12 prochains mois. Ainsi, la Société prépare une augmentation de capital et envisage la recherche d'autres financements.

C'est dans ce contexte que les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, il résulte de cette situation une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital ou les financements envisagés ne pourraient pas être réalisés pour les montants et dans le calendrier prévus, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de ses activités.

## 4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 4.1 Actif immobilisé

#### 4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

#### Frais de développement

Les frais de développement sont inscrits à l'actif en immobilisation incorporelles si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. Il doit être démontré, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût de cette immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction de l'entreprise, et intègre les coûts directs et indirects de production.

Les frais financiers inhérents aux coûts de développement de l'immobilisation incorporelle sont enregistrés en charges de l'exercice.

Les autres dépenses de développement ne répondant pas aux critères d'activation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'indice de perte de valeur suivi par la société est le potentiel de marché adressé par les frais de développement activés. Les études de marché externes et internes montrent un potentiel important sur les années à venir ne justifiant pas à ce jour la réalisation d'un test de dépréciation des frais de développement activés.

Dans l'éventualité de la survenance d'un indice de perte de valeur, la société valoriserait les projets immobilisés sur la base de leurs flux futurs de trésorerie actualisés

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. La méthode utilisée est l'amortissement linéaire. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés.

Les durées d'amortissement peuvent être modifiées au cours de la vie de l'immobilisation incorporelle en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie. La date d'amortissement des frais de développements débute le premier jour de l'année N+1, date à laquelle l'actif est en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Société. Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon la durée d'utilisation estimée :

- Frais d'établissement et de développement 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 20 ans

Les tableaux de variation des immobilisations incorporelles au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020 Valeur brute	Acquisitions	Cessions / Mise au rebut	31/12/2021 Valeur brute	Cumul amortis. au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Cumul amortis. au 31/12/2021	31/12/2021 Valeur nette
Frais de développement	20 295	3 147	-	23 442	12 136	2 512	-	14 648	8 795
Concessions, brevets et droits similaires	772	25	147	649	594	68	147	515	134
Fonds commercial	2	-	-	2	-	-	-	-	2
Immobilisations incorporelles en cours	-	34	-	34	-	-	-	-	34
<b>Total</b>	<b>21 069</b>	<b>3 206</b>	<b>147</b>	<b>24 128</b>	<b>12 730</b>	<b>2 580</b>	<b>147</b>	<b>15 163</b>	<b>8 965</b>

En milliers d'euros	31/12/2019 Valeur brute	Acquisitions	Cessions / Mise au rebut	Transferts	31/12/2020 Valeur brute	Cumul amortis. au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Cumul amortis. au 31/12/2020	31/12/2020 Valeur nette
Frais de développement	17 310	2 985	-	-	20 295	9 852	2 284	-	12 136	8 159
Concessions, brevets et droits similaires	653	140	94	73	772	534	60	-	594	178
Fonds commercial	2	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Immobilisations incorporelles en cours	73	-	-	-73	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>18 038</b>	<b>3 125</b>	<b>94</b>	<b>-</b>	<b>21 069</b>	<b>10 386</b>	<b>2 344</b>	<b>-</b>	<b>12 730</b>	<b>8 339</b>

Les frais de développement enregistrés au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 sont essentiellement liés au programme de développement des véhicules à hydrogène. Les frais de développement activés en 2021 s'élèvent à 3 147 K€, contre 2 985 K€ en 2020.

Les immobilisations incorporelles en cours de 34 K€ au 31 décembre 2021, concernent le développement d'un nouvel ERP sur 2022.

Par ailleurs, des mises au rebut de logiciels totalement amortis ont été constatées sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour 147 K€ de valeur brute.

#### 4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles est susceptible d'être remis en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon la durée d'utilisation :

- Constructions 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels 3 à 10 ans
- Installations Générales, agencements, aménagements divers 3 à 20 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier 3 à 5 ans

Les tableaux de variation des immobilisations corporelles au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020 Valeur brute	Acquisitions	Réévaluations	Cessions / Mise au rebut	31/12/2021 Valeur brute
Terrains	335	11	457	-	803
Constructions	3 800	21	923	2 417	2 327
Inst. techniques, mat. out. industriels	4 212	61	-	2 268	2 004
Autres immobilisations corporelles	2 809	109	-	838	2 079
Immobilisations en cours	-	24	-	-	24
<b>Total</b>	<b>11 155</b>	<b>226</b>	<b>1 380</b>	<b>5 523</b>	<b>7 238</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021 Valeur brute	Cumul amortis. au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Cumul amortis. au 31/12/2021	31/12/2021 Valeur nette
Terrains	803	-	-	-	-	803
Constructions	2 327	892	96	291	697	1 630
Inst. techniques, mat. out. industriels	2 004	3 732	278	2 268	1 742	263
Autres immobilisations corporelles	2 079	1 444	351	832	963	1 116
Immobilisations en cours	24	-	-	-	-	24
<b>Total</b>	<b>7 238</b>	<b>6 068</b>	<b>725</b>	<b>3 391</b>	<b>3 402</b>	<b>3 836</b>

Les tableaux de variation des immobilisations corporelles au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sont détaillés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019 Valeur brute	Acquisitions	Réévaluations	Cessions / Mise au rebut	31/12/2020 Valeur brute
Terrains	335	-	-	-	335
Constructions	3 800	-	-	-	3 800
Inst. techniques, mat. out. industriels	4 097	114	-	-	4 212
Autres immobilisations corporelles	2 142	667	-	-	2 809
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 373</b>	<b>782</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 155</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020 Valeur brute	Cumul amortis. au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Cumul amortis. au 31/12/2020	31/12/2020 Valeur nette
Terrains	335	-	-	-	-	335
Constructions	3 800	684	208	-	892	2 908
Inst. techniques, mat. out. industriels	4 212	3 484	248	-	3 732	479
Autres immobilisations corporelles	2 809	1 217	226	-	1 444	1 365
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11 155</b>	<b>5 386</b>	<b>682</b>	<b>-</b>	<b>6 068</b>	<b>5 087</b>

Au cours de l'année 2021, la Société a procédé principalement aux opérations suivantes :

- La cession-bail d'un bâtiment industriel, d'une valeur nette comptable de 2 126 K€ (Note 2.1.1);
- La réévaluation libre de l'ensemble de ses actifs qui a conduit à une réévaluation d'un terrain et d'un bâtiment industriel à la suite de la levée d'option d'un crédit-bail pour une valeur de 1 380 K€, incorporée intégralement en capitaux propres (voir Notes 2.1.1. et 4.3.2) ; Cette réévaluation a été soumise à l'impôt sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 et est amortie sur une durée de 15 ans pour le bâtiment Il n'y avait pas de plus-value latente sur les autres immobilisations de la Société ;
- Les mises au rebut de matériels (outils, véhicules de transport, matériel de bureau et informatique) pour 3 106 K€ de valeur brute. Ces actifs disposaient d'une valeur nette comptable nulle, après la constatation d'un amortissement exceptionnel de 104 K€ lié au matériel utilisé non totalement amorti, ne disposant plus de valeur d'utilité pour la Société.

### 4.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation, de titres immobilisés et de dépôts versés dans le cadre de contrats.

La valeur brute des titres de participation et des titres immobilisés est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition.

Une dépréciation est constituée si la valeur vénale des titres d'une participation ou de titres immobilisés devient inférieure à sa valeur d'entrée.

Les tableaux de variation des immobilisations financières au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020 Valeur brute	Acquisitions	Cession	31/12/2021 Valeur brute	Cumul des dépréc. au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Cumul de dépréc. au 31/12/2021	31/12/2021 Valeur nette
Titres de participation	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Autres titres immobilisés	39	4	-	43	-	-	-	-	43
Dépôts et cautionnements versés	75	1	-	76	-	-	-	-	76
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>120</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019 Valeur brute	Acquisitions	Cession	31/12/2020 Valeur brute	Cumul des dépréc. au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Cumul de dépréc. au 31/12/2020	31/12/2020 Valeur nette
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	39	-	-	39	-	-	-	-	39
Dépôts et cautionnements versés	74	1	-	75	-	-	-	-	75
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>114</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>114</b>

Au cours de l'année 2021, la Société a procédé principalement à :

- La création de la SAS TERSSAC INVEST avec un capital de 1 K€ souscrit à 100% par la Société ;
- Une souscription complémentaire de 6 actions dans le capital de la société EVEER'HY'POLE pour un montant de 4 K€, soit une détention totale de 4,17% de la société.

## 4.2 Actif circulant

### 4.2.1 Stocks

Les stocks de matières et de composants sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition est composé des prix facturés, charges accessoires comprises (port, frais administratif...). Aucun frais financier n'est incorporé dans les coûts de revient pris en considération.

Les stocks d'en cours de production sont constitués des bus en cours de production relatifs à l'activité de construction et des travaux de rénovation en cours en date de clôture, ainsi que de pièces non affectées à des projets clients mais ayant fait l'objet d'une modification par la Société.

Le stock d'en cours relatif à l'activité de construction de bus, est évalué selon la méthode du coût standard, incluant le coût d'achat des matières et composants utilisés, ainsi que la main-d'œuvre affectée aux chantiers concernés y compris des charges indirectes de production (dépenses d'énergie, de location, d'assurance et quote-part d'amortissements) et valorisée selon un taux horaire évalué chaque année. Ce taux est appliqué à des heures standards.

Depuis 2021, pour la partie construction, la Société a établi une gamme standard de fabrication pour la production de bus, dans laquelle chaque étape de fabrication, comporte des heures standards de main d'œuvre valorisées selon un taux horaire réel évalué chaque année. Cette démarche, qui a permis d'affiner le calcul de la valeur du stock d'en-cours, constitue un changement d'estimation par rapport à 2020.

Le stock d'en cours relatif à l'activité de rénovation est évalué selon la méthode du coût réel, incluant le coût d'achat des matières et composants utilisés, ainsi que la main-d'œuvre affectée aux chantiers concernés y compris des charges indirectes de production (dépenses d'énergie, de location, d'assurance et quote-part d'amortissements des machines) et valorisée selon un taux horaire évalué chaque année. Ce taux est appliqué aux heures effectuées. En 2021, l'estimation des heures standards a été affinée avec une estimation des temps de production détaillée par étape de production (établissement de gammes productives).

Une dépréciation des stocks de matières premières et en-cours de production est comptabilisée afin de constater la perte de valeur des stocks, quand la valeur d'acquisition et/ou de production est inférieure à la valeur d'utilité en date de clôture. La méthode de dépréciation mise en place par la Société prend en compte l'obsolescence des articles, et ce grâce à une granularité des données disponibles plus fine au cours de l'exercice 2021. Par ailleurs, la Société déprécie intégralement les stocks qui par leur état physique ou leur péremption, ne peuvent plus être utilisés pour ses activités.

Les stocks au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021 Valeur brute	Dépréciations		31/12/2021 Valeur nette
		Dotations	Reprises	
Matières premières et composants	2 879	545	-	2 334
En cours de production	3 204	224	-	2 980
<b>Total des stocks</b>	<b>6 083</b>	<b>768</b>	<b>-</b>	<b>5 314</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020 Valeur brute	Dépréciations		31/12/2020 Valeur nette
		Dotations	Reprises	
Matières premières et composants	2 636	-	-	2 636
En cours de production	1 848	-	-	1 848
<b>Total des stocks</b>	<b>4 484</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 484</b>

La valeur brute des stocks s'élève à 6 083 K€, soit 5 314 K€ de valeur nette au 31 décembre 2021 contre 4 484 K€ de valeur nette au 31 décembre 2020.

#### 4.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La Société a mis en place plusieurs programmes de cessions de créances sous forme d'affacturage et Dailly.

Les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage et dans le cadre de la loi Dailly sont décomptabilisées dans la mesure où la subrogation emporte transfert de propriété.

Les créances sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

Les principaux postes concernant les créances sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	A	3 070	1 970
Dépréciations des créances clients		-	-
<b>Total clients et comptes rattachés</b>		<b>3 070</b>	<b>1 970</b>
Créances fiscales	B	2 256	974
Créances sociales		2	2
Groupe et associés	C	767	698
Autres débiteurs divers	D	1 006	524
Dépréciations des autres créances		-	-
Charges constatés d'avance		300	412
<b>Total autres créances</b>		<b>4 332</b>	<b>2 611</b>
<b>Total créances</b>		<b>7 402</b>	<b>4 581</b>

- A. Les créances clients : Au 31 décembre 2021, la valeur brute des créances clients est de 3 070 K€ (contre 1 970 K€ au 31 décembre 2020), dont 1 955 K€ de factures à établir à la clôture 2021 (890 K€ de factures à établir à la clôture 2020). Ces créances correspondent essentiellement à des factures à établir, à savoir, au chiffre d'affaires des contrats finalisés en date de clôture et non encore facturés. Aucune dépréciation des créances client n'a été comptabilisée de par la nature de notre clientèle constituée essentiellement d'entités publiques et de grands comptes.

Les montants des créances cédées au 31/12/2020 et au 31/12/2021 sont repris dans la table ci-dessous :

Soldes au 31/12 en k€	2020	2021
Dailly		563
Factor	546	356

- B. Les créances fiscales : Elles s'élèvent à 2 256 K€ à la clôture 2021, soit une hausse de 1 282 K€ par rapport à la clôture précédente (974 K€ en 2020). Cette augmentation s'explique essentiellement par :
- 998 K€ de créance de crédit impôt recherche 2021 (CIR), initialement constatée en compte courant IS avec Groupe SAFRA en 2020 du fait de l'intégration fiscale. Au cours de l'année 2021, la société mère (Groupe SAFRA) détient moins de 95 % du capital de SAFRA SAS, entraînant la sortie de la Société du groupe d'intégration fiscale (Note 5.2) ;
  - 191 K€ de crédit de TVA constaté au 31 décembre 2021 (contre une TVA à décaisser au 31/12/2020).
- C. Groupe et associés : La créance de compte courant groupe et associés pour 767 K€ correspond à la créance de crédit d'impôt recherche (CIR) 2020 avec Groupe SAFRA dans le cadre de l'intégration fiscale non encore remboursée à ce jour.
- D. Les autres débiteurs divers : Ils représentent 1 006 K€ au 31 décembre 2021, contre 524 K€ au 31 décembre 2020. Ce poste se décompose principalement comme suit :
- 393 K€ de fonds de garanties (affacturation et Dailly) (151 K€ en 2020) ;
  - 594 K€ de produits à recevoir, correspondant essentiellement à une refacturation de dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment industriel à la filiale SAS TERSSAC INVEST pour 514 K€.

#### 4.2.2.1 Etat des créances par échéances

Le tableau ci-dessous représente les créances par échéances au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 :

En milliers d'euros	31/12/2021 Valeur brute	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances clients	3 070	3 070	-	-
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>3 070</b>	<b>3 070</b>	-	-
Créances sociales	2	2	-	-
Créances fiscales	2 256	2 256	-	-
Groupe et associés	767	767	-	-
Autres débiteurs divers	1 006	1 006	-	-
Charges constatés d'avance	300	300	-	-
<b>Total autres créances</b>	<b>4 332</b>	<b>4 332</b>	-	-
<b>Total créances</b>	<b>7 402</b>	<b>7 402</b>	-	-

De la même manière que l'exercice clos au 31 décembre 2021, la totalité des créances au 31 décembre 2020 avait une échéance à moins d'un an.

#### 4.2.2.2 Antériorité des créances clients

Le tableau ci-dessous représente l'antériorité des créances clients, hors factures à établir, au 31 décembre 2021 :

En milliers d'euros	31/12/2021 Valeur brute	Dépréciation	31/12/2021 Valeur nette
Non échues	785	-	785
Échues depuis 30 jours au plus	76	-	76
Échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	84	-	84
Échues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours	39	-	39
Échues depuis plus de 90 jours	130	-	130
<b>Total</b>	<b>1 114</b>	-	<b>1 114</b>

De la même manière que l'exercice clos au 31 décembre 2021, aucune dépréciation sur les créances clients n'a été constatée au 31 décembre 2020.

#### 4.2.3 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal et se composent des comptes bancaires créditeurs, du solde de la caisse, des comptes de dépôt en capital.

Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond aux disponibilités après déduction des concours bancaires.

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Comptes bancaires		1 800	526
Dépôt en capital	A	1 001	-
Caisse		1	1
<b>Disponibilités dans le bilan</b>		<b>2 802</b>	<b>528</b>
Concours bancaires	4.4.4.1	-450	-728
<b>Disponibilités du tableau des flux de trésorerie</b>		<b>2 352</b>	<b>-200</b>

- A. Le dépôt en capital de 1 001 K€ est rattaché à l'opération d'augmentation de capital réalisée en date du 31 décembre 2021 (décrite en note 4.3.1).

## 4.3 Capitaux propres

### 4.3.1 Capital social

Le capital social de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires.

Les frais d'augmentation de capital, constitués exclusivement de coûts externes directement liés à l'opération sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

Au 31 décembre 2021, le capital social d'un montant de 1 347 350 euros est composé de 53 894 actions ordinaires d'une valeur nominale de 25 euros.

	Actions ordinaires	
	31/12/2021	31/12/2020
<i>Nombre d'actions :</i>		
En circulation au 1er janvier	40 000	40 000
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital	13 894	-
<b>En circulation au 31 décembre – actions entièrement libérées</b>	<b>53 894</b>	<b>40 000</b>

Le 30 juillet 2021, il a été procédé à une augmentation de capital en numéraire de 160 225 euros par la création et l'émission de 6 409 actions ordinaires (d'une valeur nominale de 25 euros), à chacune desquelles est attaché un BSA Garantie (Note 4.3.3.). Après prise en compte d'une prime d'émission de 4 839 775 euros (avant imputation des frais d'émission d'instruments de capitaux propres), le montant total souscrit est de 5 000 000 euros.

En date du 31 décembre 2021, il a été procédé à plusieurs augmentations de capital et émissions d'actions assorties de BSA Garantie de :

- 78 225 euros par compensation avec une créance liquide et exigible conduisant à la création et à l'émission de 3 129 actions ordinaires (d'une valeur nominale de 25 euros), à chacune desquelles est attaché un BSA Garantie, assortie d'une prime d'émission de 2 221 590 euros (avant imputation des frais d'émission d'instruments de capitaux propres) ;
- 34 050 euros par apport en numéraire conduisant à la création et à l'émission de 1 362 actions ordinaires (d'une valeur nominale de 25 euros), à chacune desquelles est attaché un BSA Garantie, assortie d'une prime d'émission de 967 020 euros (avant imputation des frais d'émission d'instruments de capitaux propres) ;
- 59 550 euros par compensation avec une créance liquide et exigible conduisant à la création et à l'émission de 2 382 actions ordinaires (d'une valeur nominale de 25 euros), à chacune desquelles est attaché un BSA Garantie, assortie d'une prime d'émission de 1 691 220 euros (avant imputation des frais d'émission d'instruments de capitaux propres) ;
- 15 300 euros par compensation avec une créance liquide et exigible conduisant à la création et à l'émission de 612 actions ordinaires (d'une valeur nominale de 25 euros), à chacune desquelles est attaché un BSA Garantie, assortie d'une prime d'émission de 434 520 euros.

Au cours de l'année 2021, les frais d'émission d'augmentation de capital comptabilisés en moins de la prime d'émission s'élèvent à 537 K€.

### 4.3.2 Variation des capitaux propres

Les tableaux présentant la variation des capitaux propres au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et 2020 sont détaillés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Capital	4.3.1	1 000	347	-	1 347
Réserves, primes et écarts de réévaluation	A	4 568	10 997	-	15 565
Report à nouveau		-	- 4 733	-	- 4 733
Résultat		- 4 733	- 10 826	- 4 733	- 10 826
Subventions d'investissement	4.5.1.3	157	-	12	145
Provisions réglementées		42	-	9	33
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>1 034</b>	<b>- 4 214</b>	<b>- 4 712</b>	<b>1 532</b>

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Capital		1 000	-	-	1 000
Réserves, primes et écarts de réévaluation		4 371	197	-	4 568
Report à nouveau		-	-	-	-
Résultat		197	- 4 733	197	- 4 733
Subventions d'investissement		169	-	12	157
Provisions réglementées		51	-	9	42
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>5 788</b>	<b>- 4 536</b>	<b>217</b>	<b>1 034</b>

A la clôture 2021, les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 532 K€.

A. La variation du poste « Réserves, primes et écarts de réévaluation » se décompose comme suit :

- 9 617 K€ de primes d'émission, nette d'imputation des frais d'émissions pour un montant de 537 K€. Ces opérations en capitaux sont décrites en note 4.3.1 ;
- 1 380 K€ d'écart de réévaluation (décrit en note 4.1.2).

#### 4.3.3 Caractéristiques des BSA Garantie

Les bons de souscriptions d'actions assorties de BSA Garantie, sont créés exclusivement sous la forme nominative.

Chaque action assortie de BSA donnera le droit de souscrire à un nombre d'actions ordinaires déterminés.

Dans le cadre des augmentations de capital réalisées au cours de l'année 2021, la Société a attribué 13 894 BSA Garantie au nouvel investisseur (Notes 4.3.1 et 2.1.1). Conformément au Protocole d'investissement conclu le 31 juillet 2021 et amendé le 28 décembre 2021, en cas de préjudices, correspondant à un fait, un évènement, litige ou procès intervenu avant le 30 juillet 2021, la société s'engage à verser une garantie en actions ordinaires aux porteurs de BSA Garantie, selon une parité d'exercice prévue par le Protocole d'investissement. En fonction du préjudice concerné, le montant de la garantie est plafonné à 15 000 K€ et prend fin au plus tard le 31 décembre 2024. Aucun BSA Garantie n'a été exercé au 31 décembre 2021.

#### 4.3.4 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de la conversion en actions ordinaires de tout instrument ayant un effet potentiellement dilutif.

Le résultat par action pour les exercices 2021 et 2020 est détaillé ci-dessous :

<i>En euros</i>	<b>31/12/2021</b>
Résultat net	-10 826 270
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	42 496
<b>Résultat de base par action en €</b>	<b>-255</b>

<i>En euros</i>	<b>31/12/2020</b>
Résultat net	-4 732 903
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	40 000
<b>Résultat de base par action en €</b>	<b>-118</b>

En 2021, comme en 2020, le résultat étant déficitaire, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

#### 4.4 Passifs et provisions

##### 4.4.1 Avances remboursables

Les avances remboursables sont comptabilisées dans les autres fonds propres pour la valeur nominale.

Au 31 décembre 2021, les avances remboursables s'élèvent à 2 835 K€, contre 2 813 K€ au 31 décembre 2020 et se décomposent comme suit :

- L'ADEME a accordé en 2014 un financement d'un montant total de 1 985 K€ dont 20 % en subvention et 80 % en avance remboursable conditionnée. Le montant total reçu au 31 décembre 2021 est de 1 635 K€. Cette avance est accordée pour la réalisation d'une version plus économique et plus environnementale du bus hybride. Le remboursement débutera au cours du deuxième exercice comptable de la Société suivant la survenance au plus tard d'un des deux événements suivants :
  - la date du versement final par l'ADEME ; ou;
  - le franchissement d'un certain seuil de chiffre d'affaires qui est vérifié tous les ans et ce jusqu'à l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires concerné fait l'objet d'une attestation annuelle certifiée par notre commissaire aux comptes et transmise à l'ADEME.

Le seuil de chiffre d'affaires déclenchant le remboursement de l'avance n'ayant pas été atteint, et les bus hybrides n'étant plus commercialisés depuis 2020, ces avances remboursables devraient être intégrées aux fonds propres de la société en 2025 (fin de la période retenue par l'ADEME pour demander un remboursement de l'avance remboursable).

- La région Occitanie a accordé une avance remboursable à la Société d'un montant maximum de 2 000 K€. Au 31 décembre 2021, la Société a perçu 60% de l'avance soit 1 200 K€. Le solde sera perçu au cours de l'année 2022. Cette avance conditionnée est accordée pour aider au recrutement de salariés pour la conception et la fabrication de bus représentant un accroissement de la masse salariale. Le remboursement débutera le 30 Janvier 2022 et s'étendra sur une période de 36 mois.

Le tableau ci-dessous reprend les mouvements concernant les avances remboursables pour les exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Avances remboursables	4.4.1	2 813	23	-	2 835
<b>Total Autres fonds propres</b>		<b>2 813</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>2 835</b>

En milliers d'euros	Note	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Avances remboursables		2 600	212	-	2 813
<b>Total Autres fonds propres</b>		<b>2 600</b>	<b>212</b>	-	<b>2 813</b>

Le tableau de variations et les principales caractéristiques de ces avances remboursables sont présentés en note 4.4.4.

#### 4.4.2 Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultat d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

En milliers d'euros	Note	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	A	559	4 248	559	4 248
<b>Total Provisions</b>		<b>559</b>	<b>4 248</b>	<b>559</b>	<b>4 248</b>

En milliers d'euros	Note	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Provisions pour risques et charges	A	549	559	549	559
<b>Total Provisions</b>		<b>549</b>	<b>559</b>	<b>549</b>	<b>559</b>

A. Les principales variations de ce poste sont constituées de :

- Provision relative à la mise à niveau des bus hybrides et à hydrogène de génération 1 : Sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, la Société a identifié des défauts sur les bus hybrides et hydrogène de génération 1 en circulation. Dans le cadre d'une mise à niveau prévue sur l'exercice 2022, la Société a pu réaliser une estimation fiable des coûts sur la base d'un programme technique précis, et a ainsi pu comptabiliser une provision de 3 563 K€ portant sur l'ensemble des bus livrés de génération 1 au 31 décembre 2021 ; que ceux-ci aient ou non connus les défauts identifiés ; ils feront l'objet de correctifs lors de cette campagne de rappel. La Société n'a pas identifié de risques additionnels sur les bus livrés à fin 2021 qui justifieraient la dotation d'une provision pour garantie ;
- Provisions pour pénalités de marchés : Au 31 décembre 2021, la Société a provisionné des pénalités dans le cadre de 2 marchés en cours pour un montant total de 685 K€. Ces pénalités sont relatives d'une part à des pénalités contractuelles de retard et d'autre part à des pénalités pour indisponibilité des bus. La Société a basé ses provisions sur sa meilleure estimation du risque en date d'arrêt des comptes ;
- Reprises des provisions : Il s'agit principalement de la reprise de la provision pour perte à terminaison pour 415 K€ constatée au 31 décembre 2020 afin de prendre en compte l'écart entre le prix de vente et le coût de revient de bus en cours de production. Cette reprise a été utilisée à la suite de la livraison des bus concernés et à la reconnaissance du chiffre d'affaires associé sur l'exercice 2021. La même reprise utilisée a été constatée en 2020 sur la provision constituée au 31 Décembre 2019. Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas identifié de perte à terminaison, notamment du fait du mode de valorisation des en-cours de production présentée en 4.2.1.

#### 4.4.3 Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes reçus sur commandes	A	2 303	3 006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	B	4 112	3 480
Dettes fiscales	C	1 242	1 628
Dettes sociales	D	3 648	1 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		71	-
Autres dettes	E	736	13
Produits constatés d'avance	F	380	-
<b>Total des dettes</b>		<b>12 492</b>	<b>9 793</b>

Les dettes s'élèvent à 12 492 K€ au 31 décembre 2021. Elles se composent principalement comme suit :

- A. Les avances et acomptes reçus sur commandes des clients dans le cadre des contrats, s'élèvent à 2 303 K€ à la clôture 2021 (3 006 K€ en 2020) ;
- B. Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2021 représentent 4 112 K€ en valeur brute (contre 3 480 K€ au 31 décembre 2020). Elles intègrent 481 K€ de factures non parvenues à la clôture 2021 (649 K€ au 31 décembre 2020) ;
- C. Les dettes fiscales au 31 décembre 2021 représentent 1 242 K€ (1 628 K€ au 31 décembre 2020). Elles sont principalement constituées de dette de TVA pour 1 110 K€ et de charges à payer pour 110 K€ (essentiellement les taxes sur les salaires) ;
- D. Les dettes sociales sont en hausse de 1 982 K€, par rapport au 31 décembre 2020 :
- Les dettes URSSAF passent de 844 K€ à 2 239 K€, soit une hausse de 1 395 K€. De même les dettes auprès de la caisse de retraite supplémentaire progressent de 171 K€ par rapport au 31 décembre 2020. Dans le contexte de la pandémie (Covid-19), la Société a fait une demande de report de ses échéances sociales. Ces dernières se terminent en novembre 2024 pour l'URSSAF, juin 2022 pour la retraite et janvier 2023 pour la retraite supplémentaire ;
  - Les charges à payer envers le personnel et les organismes sociaux s'élèvent à 894 K€ au 31 décembre 2021 (503 K€ au 31 décembre 2020). Elles se rattachent principalement aux provisions pour congés payés pour 684 K€ et autres charges de personnel pour 210 K€ (dont 195 K€ liés à la provision des 10 derniers jours de paye de décembre 2021 et à la signature de l'accord d'annualisation du temps de travail) ;
- E. Les autres dettes se composent de :
- 375 K€ de subvention BPI relative aux projets d'agrandissement et de modernisation du site industriel d'Albi, d'Industrialisation de la gamme de bus à hydrogène, création d'activité de fabrication et de rétrofit de véhicules à Hydrogène sans engagement de dépense au 31 décembre 2021 ;
  - 356 K€ correspondant aux sommes avancées par le factor au titre des créances cédées non échues, dans le cadre du contrat d'affacturage avec la BPCE (546 K€ en 2020, comptabilisées dans le poste Avances reçus sur commande) ;
- F. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 380 K€ au 31 décembre 2021 (solde nul à la clôture 2020).

Le tableau ci-dessous représente les dettes par échéances :

En milliers d'euros	31/12/2021	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances remboursables	2 835	-	2 835	-
<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>2 835</b>	-	<b>2 835</b>	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 067	1 216	3 848	4
Emprunts et dettes financières divers (1)	2 357	187	2 053	117
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 303	2 303	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 112	4 112	-	-
Dettes fiscales	1 242	1 242	-	-
Dettes sociales	3 648	2 065	1 583	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71	71	-	-
Autres dettes	736	736	-	-
Produits constatés d'avance	380	380	-	-
<b>Total des dettes</b>	<b>19 916</b>	<b>12 311</b>	<b>7 484</b>	<b>120</b>
<b>Total</b>	<b>22 751</b>	<b>12 311</b>	<b>10 320</b>	<b>120</b>

(1) les comptes courants d'associés sont présentés avec une échéance de 1 à 5 ans pour un montant de 1 891 k€ au 31 Décembre 2021, en raison de leur indisponibilité à cette même date (cf note 4.4.4)

#### 4.4.4 Emprunts et Dettes financières

##### 4.4.4.1 Tableau de variation des avances remboursables, des emprunts et dettes financières

Les variations des avances remboursables, des emprunts et dettes assimilés au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2020	Flux de trésorerie			Var. non-monétaires	31/12/2021
		Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Remboursement de dettes	Charges d'intérêts	
Avances remboursables	2 813	-	-	-	23	2 835
<b>Avances remboursables</b>	<b>2 813</b>	-	-	-	<b>23</b>	<b>2 835</b>
Prêts garantis par l'état	4 000	-	-	-	4	4 004
Concours bancaires	728	-	-	- 278	-	450
Autres emprunts	850	6	-	- 242	-	614
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>5 578</b>	<b>6</b>	-	<b>- 520</b>	<b>4</b>	<b>5 067</b>
Comptes courants d'associés (y compris intérêts)	2 684	-	- 60	- 763	30	1 891
Autres prêts BPI	547	-	-	- 201	-	346
Intérêts courus sur emprunts	9	-	- 9	-	3	3
Autres dettes financières	117	-	-	-	-	117
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>3 357</b>	-	<b>- 69</b>	<b>- 964</b>	<b>33</b>	<b>2 356</b>
<b>Total</b>	<b>11 747</b>	<b>6</b>	<b>- 69</b>	<b>- 1 484</b>	<b>60</b>	<b>10 259</b>

En milliers d'euros	31/12/2019	Flux de trésorerie			Var. non-monétaires	31/12/2020
		Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Remboursement de dettes	Charges d'intérêts	
Avances remboursables	2 600	253	-	- 41	-	2 813
<b>Avances remboursables</b>	<b>2 600</b>	<b>253</b>	-	<b>- 41</b>	-	<b>2 813</b>
Prêts garantis par l'état	-	4 000	-	-	-	4 000
Concours bancaires	1 335	17	-	- 623	-	728
Autres emprunts	964	-	-	- 114	-	850
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>2 298</b>	<b>4 017</b>	-	<b>- 737</b>	-	<b>5 578</b>
Comptes courants d'associés (y compris intérêts)	5 221	2 624	- 8	- 5 213	60	2 684
Autres prêts BPI	671	-	-	- 124	-	547
Intérêts courus sur emprunts	4	-	- 4	-	9	9
Autres dettes financières	117	-	-	-	-	117
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>6 013</b>	<b>5 248</b>	<b>- 20</b>	<b>- 10 550</b>	<b>129</b>	<b>3 357</b>
<b>Total</b>	<b>10 912</b>	<b>9 517</b>	<b>- 20</b>	<b>- 11 328</b>	<b>129</b>	<b>11 747</b>

##### 4.4.4.2 Principaux termes et conditions des avances remboursables, des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts en cours (hors concours bancaires et autres dettes financières) au 31 décembre 2021 sont les suivants :

En milliers d'euros	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Date d'échéance	Valeur nominale	31/12/2021	31/12/2020
						Valeur comptable	Valeur comptable
Avances Remboursable ADEME*	EUR	/	/	/	1 588	1 635	1 613
Avances Remboursable Region Occitanie*	EUR	/	0,00%	31.12.2026	2 000	1 200	1 200
<b>Total avances remboursables</b>					<b>3 588</b>	<b>2 835</b>	<b>2 813</b>
Emprunt SG	EUR	Taux fixe	2,60%	10.08.2023	500	116	186
Emprunt SG	EUR	Taux fixe	1,70%	17.02.2021	141	-	3
Emprunt CREDIT COOPERATIF	EUR	Taux fixe	2,53%	05.10.2025	500	394	490
Emprunt LCL	EUR	Taux fixe	2,35%	03.01.2023	100	23	44
Emprunt CIC	EUR	Taux fixe	0,60%	05.05.2022	130	14	41
Emprunt CIC	EUR	Taux fixe	0,90%	05.10.2024	100	67	87
<b>Total emprunts</b>					<b>1 471</b>	<b>614</b>	<b>850</b>
Prêt garantie Etat (PGE) - BPO	EUR	Taux fixe	0,73%	27.05.2026	640	642	640
Prêt garantie Etat (PGE) - SG	EUR	Taux fixe	0,58%	25.05.2026	840	840	840
Prêt garantie Etat (PGE) - CIC	EUR	Taux fixe	0,70%	10.06.2026	440	440	440
Prêt garantie Etat (PGE) - CE	EUR	Taux fixe	1,41%	28.05.2026	880	882	880
Prêt garantie Etat (PGE) - ARKEA	EUR	Taux fixe	0,25%	30.04.2026	320	320	320
Prêt garantie Etat (PGE) - BPI	EUR	Taux fixe	1,80%	30.06.2026	880	880	880
<b>Total prêts garantie Etat (PGE)</b>					<b>4 000</b>	<b>4 004</b>	<b>4 000</b>
Prêt BPI	EUR	Taux fixe	3,10%	31.01.2024	1 000	346	500
Prêt BPI	EUR	Taux fixe	0,00%	30.06.2021	750	-	47
<b>Total Prêt BPI</b>					<b>1 750</b>	<b>346</b>	<b>547</b>
<b>Comptes courants associés</b>						<b>1 891</b>	<b>2 684</b>
<b>Total</b>					<b>10 809</b>	<b>9 690</b>	<b>10 893</b>

\*Les avances remboursables sont décrites en note 4.4.1

Les termes de la convention de comptes courants font que les fonds sur ces comptes courants sont bloqués à plus d'un an au 31 Décembre 2021.

Les emprunts et dettes financières ne sont pas soumis à des covenants bancaires.

Les principaux emprunts et dettes financières au 31 décembre 2021 sont les prêts garantis par l'Etat (pour 4 004 K€ y compris les intérêts courus) souscrits auprès de plusieurs établissements financiers et dont l'amortissement du capital commencera à compter de mi 2022 et un prêt BPI (échéance 2024, taux fixe de 3,10%).

Au 31 décembre 2020, dans le contexte de la pandémie covid-19, la Société a souscrit à plusieurs prêts garantis par l'Etat pour un montant de 4 000 K€ et a fait des demandes de report des échéances de plusieurs de ses emprunts.

## 4.5 Compte de résultat

### 4.5.1 Produits d'exploitation

#### 4.5.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La Société comporte plusieurs activités : la conception et construction de bus, le rétrofit de bus et les services

- Construction : la Société conçoit, fabrique et commercialise des autobus électriques fonctionnant à l'hydrogène. Les véhicules circulent déjà dans de nombreuses agglomérations françaises qui ont fait le choix de transformer leur flotte en zéro émission ;
- Rénovation : Les services de rénovation sont spécialisés dans la prestation d'équipement, d'aménagement et de maintenance lourde de véhicules de transports urbains de voyageurs, ainsi que dans la rénovation de bus, tramways, métros et trains.
- Services : l'activité de service permet de maintenir en condition opérationnelle la flotte des clients, ainsi que l'optimisation des performances de leurs véhicules.

Les contrats de construction et de rénovation de matériels de transports (autobus, métro, tramways) peuvent être réalisés sur plusieurs exercices et, en l'état du carnet de commandes, certains ont une échéance ultérieure à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le chiffre d'affaires lié à l'exécution de ces contrats est enregistré selon la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'achèvement.

La Société reconnaît ainsi le résultat et le chiffre d'affaires lors de la livraison du bien chez le client.

Lors de l'exécution du contrat, dès lors que le résultat du contrat est estimé négatif, la Société reconnaît la perte globale à terminaison probable en provision pour risque. Cette perte est déterminée contrat par contrat et provisionnée pour sa totalité :

- en dépréciation des travaux en cours d'une part ;
- en provision (au passif) d'autre part, pour la différence entre la perte à terminaison et la dépréciation des en-cours .

Concernant les contrats de maintenance au sein de l'activité 'Services' le chiffre d'affaires est reconnu lors de la réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 470 K€ sur l'exercice 2021, contre 10 290 K€ en 2020. Cette variation correspond à une baisse de la facturation de l'activité Construction partiellement compensée par une augmentation de l'activité Rénovation.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Chiffre d'affaires " Construction"		3 574	5 535
Chiffre d'affaires " Rénovation"		5 730	4 574
Chiffre d'affaires " Autres services"		44	3
Chiffre d'affaires " Intra groupe"		116	172
Chiffre d'affaires " Divers"		5	7
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>9 470</b>	<b>10 290</b>

#### 4.5.1.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation correspondent à la production stockée, à la production immobilisée, aux subventions d'exploitation, aux reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges et aux autres produits.

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Production stockée		1 356	- 1 217
Production immobilisée	<b>A</b>	3 147	3 466
Subventions d'exploitation	<b>4.5.1.3</b>	55	14
Reprises sur provisions	<b>4.4.2</b>	559	549
Transferts de charges		179	303
Autres produits		24	0
<b>Total autres produits d'exploitation</b>		<b>5 321</b>	<b>3 115</b>

A. La production immobilisée correspond au montant des frais de développement activés sur l'exercice (Note 4.1.1).

#### 4.5.1.3 Subventions

Les subventions publiques d'exploitation qui compensent des charges encourues par la Société sont comptabilisées de façon systématique en résultat en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Les subventions publiques d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres. Elles sont ensuite comptabilisées en résultat en autres produits de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif afférent.

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 55 K€ sur l'exercice 2021. Elles sont principalement liées aux aides reçues pour l'embauche de nouveaux salariés et notamment les aides à l'apprentissage.

La subvention d'investissement s'élève à 145 K€. Elle correspond à une subvention, accordée en 2005 d'un montant total de 348 K€, amorti sur 30 ans, pour la construction d'atelier ferroviaire sur la zone d'activité Fonlabour et Albipôle à Terssac.

## 4.5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Sous-traitance	A	-915	-797
Location et charges locatives	B	-856	-447
Redevances	C	-821	-805
Honoraires		-473	-346
Frais de recrutements/ Personnel interimaire	D	-357	-225
Achats non stockés et fournitures		-308	-217
Entretien et réparation		-250	-212
Publicité et communication		-173	-42
Transports sur achats		-159	-94
Etudes et recherches		-130	-240
Autres charges externes	E	-569	-476
<b>Total achats et charges externes</b>		<b>-5 011</b>	<b>-3 901</b>

Les achats et charges externes passent de 3 901 K€ sur l'exercice 2020 à 5 011 K€ sur l'exercice 2021, soit une augmentation de 1 110 K€ (+28 %) entre les deux périodes. Les principaux sont détaillés ci-dessous :

- A. La sous-traitance : Elle représente 915 K€ sur l'exercice 2021, soit une hausse de 118 K€ par rapport à l'exercice précédent (797 K€). L'augmentation de ce poste s'explique principalement par les études réalisées sur l'exercice 2021.
- B. Les frais de locations : Ils s'élèvent à 856 K€ (447 K€ sur l'exercice 2020). L'augmentation de ce poste sur l'exercice 2021 est due à la souscription d'un nouveau crédit-bail pour un bâtiment industriel (+200 K€) et à la location d'un chapiteau pour son activité de rénovation (+120 K€).
- C. Les redevances : Elles s'établissent à 821 K€, soit un montant relativement stable par rapport à l'exercice 2020 (805 K€). Ce poste correspond aux charges refacturées par Groupe Safran au titre de la convention d'animation et de prestation de service. Groupe Safran met à disposition une assistance et une coordination en matière de management, de stratégie financière, de politique commerciale et de développement d'activité. Ces prestations ont été facturées pour un montant total de 821 K€ en 2021.
- D. Les frais de recrutement et de personnel intérimaire : Ce poste passe de 225 K€ sur l'exercice 2020 à 357 K€ sur l'exercice 2021. La progression de ce poste (+132 K€) est expliquée par une augmentation des frais de recrutements (+ 89 K€) et du recours au personnel intérimaire (+43 K€) au regard de besoins de l'activité au cours de l'exercice 2021.
- E. Les autres charges externes : Elles représentent 569 K€ sur l'exercice 2021 et concernent essentiellement :
  - 188 K€ de frais bancaires (142 K€ sur l'exercice 2020), soit une hausse cohérente avec les emprunts souscrits en fin d'exercice 2020 ;
  - 184 K€ de frais de déplacement, relativement stables par rapport à l'exercice précédent (182 K€ sur l'exercice 2020) ;
  - 92 K€ de frais d'assurance (69 K€ sur l'exercice 2020).

## 4.5.3 Personnel et effectif

### 4.5.3.1 Effectif moyen

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein de la Société.

L'effectif moyen se décompose comme suit :

<i>Effectif moyen</i>	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	56	32
Non cadres	115	109
<b>Effectif moyen</b>	<b>171</b>	<b>141</b>

#### 4.5.3.2 *Charges de personnel*

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	-5 844	-4 112
Charges sociales	-2 276	-1 490
<b>Charges de personnel</b>	<b>-8 121</b>	<b>-5 602</b>
<b>Taux de charges</b>	<b>39%</b>	<b>36%</b>

Sur l'exercice 2021, les charges de personnel s'élèvent à 8 121 K€, soit une hausse de 2 519 K€ (+45%) par rapport à l'exercice précédent (5 602 K€ en 2020).

Le taux de charges sociales est également en hausse et se positionne à 39% sur l'exercice 2021 contre 36% sur l'exercice 2020.

La tendance à la hausse des charges de personnel s'explique en partie par l'augmentation des effectifs (+ 30 ETP), dont essentiellement des profils cadres (+24 ETP) ayant un impact sur le salaire moyen et la stratification de la masse salariale.

#### 4.5.4 EBITDA

L'EBITDA désigne le résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions et des reprises sur dépréciations et provisions qui sont des éléments non-monétaires.

Cet indicateur alternatif de performance illustre la capacité de l'entreprise à financer son exploitation au-delà de sa structure de financement et de fiscalité.

Le tableau de passage du résultat d'exploitation à l'EBITDA est détaillé ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2021	31/12/2020
Résultat d'exploitation		-11 854	-5 019
Reprises sur dépréciations		-	-
Dotations aux amortissements	A	3 201	3 027
Reprises aux provisions	B	-559	-549
Dotations aux provisions	C	5 017	559
<b>EBITDA</b>		<b>-4 196</b>	<b>-1 981</b>

L'EBITDA s'élève à - 4 196 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, contre - 1 981 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

- A. Ce poste correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations (Note 4.1) ;
- B. Les reprises sur provisions s'élèvent à - 559 K€ en 2021 (Note 4.4.2) ;
- C. Les dotations aux provisions s'élèvent à 4 248 K€ et correspondent aux provisions pour mise à niveau pour 3 563 K€ et pénalités de marchés pour 685 K€ (Note 4.4.2) et dépréciations des stocks (Note 4.2.1).

#### 4.5.5 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur emprunts	A	-86	-63
Commissions de financement	B	-12	-25
Commissions Dailly	C	-36	-
Charges d'intérêts sur compte-courant		-30	-60
Autres charges financières		-17	-19
<b>Total charges financières</b>		<b>-181</b>	<b>-168</b>
<b>Total produits financiers</b>		<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>-179</b>	<b>-165</b>

Le résultat financier s'établit à - 179 K€ au 31 décembre 2021, contre - 165 K€ à fin 2020 et se compose principalement d'intérêts et de charges assimilées.

- A. Les charges d'intérêts sur emprunts passent de 63 K€ à 86 K€ en 2021. Les caractéristiques des emprunts sont décrites en note 4.4.4 ;
- B. Les commissions de financement s'élèvent à 12 K€ en 2021 (25 K€ en 2020). Elles correspondent aux commissions d'affacturages ;
- C. En 2021, la Société a mis en place le financement Dailly, générant une charge de 36 K€.

#### 4.5.6 Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents sont inclus dans les charges et produits exceptionnels

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cessions d'actifs	A	2 407	-
Quote-part des subventions virés au résultat		12	12
Autres	B	438	20
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>2 857</b>	<b>32</b>
Valeurs nettes comptables d'actifs cédés	A	-2 132	-
Dotations aux amortissements exceptionnels		-104	-
Autres	B	-481	-239
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>-2 717</b>	<b>-239</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>140</b>	<b>-207</b>

Le résultat exceptionnel s'élève à 140 K€ sur l'exercice 2021, contre - 207 K€ en 2020.

- A. La Société a cédé un ensemble immobilier en lease-back pour une valeur 2 400 K€, dégagant une plus-value nette de 274 K€ ;
- B. Les autres charges et produits exceptionnels sont des transferts de charges exceptionnelles, principalement afférents à la refacturation des dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment industriel à la filiale SAS TERSSAC INVEST pour 428 K€ (contrepartie en autres charges exceptionnelles).

## 5. Informations relatives à la fiscalité

### 5.1 Impôt sur les bénéfices

La Société est fiscalement déficitaire sur les exercices 2020 et 2021.

Au titre de l'exercice 2021, la Société a enregistré un produit de 1 067 K€ au titre du crédit impôt recherche se décomposant en 998 K€ de crédit d'impôt recherche (CIR) 2021 et 69 K€ de complément de crédit impôt recherche 2020.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a enregistré un produit de 660 K€ au titre du CIR, incluant un CIR estimé au titre de 2020 de 697K€ et une régularisation sur le CIR 2019 de 40K€.

### 5.2 Intégration fiscale

Le 1er janvier 2020, la Société est entrée dans le groupe d'intégration fiscale du Groupe SAFRA.

Au cours de l'année 2021, la société mère (Groupe SAFRA) détient moins de 95 % du capital de la Société, entraînant sa sortie du groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2021, la Société récupère, ainsi ses déficits reportables nés avant l'entrée dans l'intégration fiscale, soit 2 678 K€.

A la clôture 2021, la Société dispose alors d'un montant des déficits reportables de 13 726 K€.

### 5.3 Ventilation

La ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et 2020 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>		Résultat courant	Résultat exceptionnel	31/12/2021
Résultat avant impôts		- 12 033	140	- 11 893
<b>Impôt au taux de : CIR</b>	-%	1 067	-	1 067
Impôt sur PVL		-	-	-
<b>Résultat après impôts</b>		<b>- 10 966</b>	<b>140</b>	<b>- 10 826</b>

<i>En milliers d'euros</i>		Résultat courant	Résultat exceptionnel	31/12/2020
Résultat avant impôts		- 5 183	- 207	- 5 390
<b>Impôt au taux de : CIR</b>	-%	657	-	657
Impôt sur PVL		-	-	-
<b>Résultat après impôts</b>		<b>- 4 526</b>	<b>- 207</b>	<b>- 4 733</b>

## 6. Autres informations diverses

### 6.1 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle reviendrait à donner une rémunération individuelle.

### 6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 66 K€ au titre de l'exercice 2021. Ces derniers se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Honoraires liées à la certification	43	13
Honoraires liées aux autres services	24	-
<b>Total honoraires CAC</b>	<b>66</b>	<b>13</b>

### 6.3 Transactions avec les parties liées

Les transactions ont été effectuées à des conditions normales de marché, c'est-à-dire comparables à celles qui seraient usuelles entre parties indépendantes.

## 7. Engagements hors bilan

### 7.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

L'obligation relative aux indemnités de fin de carrière est portée de façon conventionnelle par un organisme externe de prévoyance (IRP Auto), auquel la Société règle une cotisation de façon annuelle. La Société n'est ainsi redevable d'aucun engagement à ce titre au 31 décembre 2021.

Le montant des cotisations s'élève à 87 K€ au titre de l'exercice 2021 contre 69 K€ au titre de l'exercice 2020.

### 7.2 Engagements financiers donnés et reçus

#### 7.2.1 Les engagements financiers donnés

##### 7.2.1.1 Les avals, cautions et garanties bancaires

Dans le cadre du contrat de cession-bail et du contrat de bail conclut sur l'exercice 2021, la Société a consenti à l'engagement suivant :

- Garantie donnée par la BPI à hauteur de 40% de l'en-cours de crédit-bail.

##### 7.2.1.2 Les nantissements

Dans le cadre du contrat de cession-bail, la Société a remis en gage au Bailleur à titre de nantissement, les éléments incorporels au profit de la Société résultant du contrat de bail (le droit au bail et le bénéfice de la promesse de vente).

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt de 500 K€, auprès de la Société Générale, la Société a consenti au nantissement de fonds de commerce à hauteur de 500 k€. Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est de 116 K€.

##### 7.2.1.3 Les garanties bancaires sur les marchés

Les garanties bancaires sur les marchés ont pour objet d'assurer une bonne exécution financière du marché

Les systèmes de garanties reposent sur la garantie à première demande et la caution personnelle et solidaire.

Les cautions et garanties sur marchés passent de 1 242 K€ au 31 décembre 2020 à 131 K€ au 31 décembre 2021. Ces engagements se composent de garanties destinées à sécuriser la relation commerciale entre les parties.

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Caution sur marchés	131	1 242

### 7.2.2 Les engagements financiers reçus

Dans le cadre du contrat de cession bail et du contrat de bail conclu sur l'exercice 2021, la Société a reçu l'engagement suivant de sa société mère Groupe SAFRA :

- Caution solidaire à hauteur de 550 K€ de l'en-cours de crédit-bail pendant toute la durée du contrat.

### 7.3 Engagements pris en matière de crédit- bail

Les engagements pris en matière de crédit- bail se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Installations matériels et outillages</b>	<b>Autres</b>	<b>Immobilier</b>	<b>Total</b>
Valeur d'origine	364	351	2 400	3 115
Amortissements	-	-	-	-
Cumuls exercices antérieurs	140	134	200	475
Dotation de l'exercice	73	52	-	125
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>187</b>	<b>200</b>	<b>600</b>
Redevances payées	-	-	-	-
Cumuls exercices antérieurs	142	136	-	278
Exercices	74	53	228	355
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>188</b>	<b>228</b>	<b>633</b>
Redevances restant à payer	-	-	-	-
à 1 an au plus	74	47	225	346
à plus d'1 an et 5 ans au plus	80	94	901	1 075
à plus de 5 ans	-	-	1 352	1 352
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>141</b>	<b>2 478</b>	<b>2 772</b>
Valeur résiduelle	-	-	-	-
à 1 an au plus	-	-	-	-
à plus d'1 an et 5 ans au plus	4	8	-	12
à plus de 5 ans	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>12</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>74</b>	<b>53</b>	<b>228</b>	<b>355</b>

### 7.4 Autres opérations non inscrites au bilan

La Société a souscrit avec un groupe d'inventeurs un accord de redevances liées à l'exploitation de brevets déposés dans le cadre du développement de bus avec un pack propulsif indépendant et qui s'appliquera aux ventes réalisées avec ces produits à partir d'un certain niveau de ventes et de profitabilité. A la date d'arrêté des comptes, la Société considère que les niveaux déclenchants le paiement de redevances ne seront pas atteints comme précisé à la note 2.2.

Une expertise judiciaire a eu lieu en 2020 à la demande de la communauté d'agglomération de Périgueux pour faire l'analyse des défauts et dysfonctionnements identifiés sur deux véhicules hybrides livrés par la Société. La Société considère que les corrections techniques qu'elle compte apporter aux véhicules de génération 1 livrés à date dont ces trois véhicules devraient mettre fin à cette réclamation (cf. note 4.4.2 des comptes).